

**PROJETS DE BIBLIOTHÈQUES
CRÉATION, RÉHABILITATION, AMÉNAGEMENT,
EXTENSION**

GUIDE PRATIQUE



Médiathèque "Les Boîtes à culture" Bouchemaine, Prix départemental de l'architecture 2014 © CAUE 49

EDITO.....	p. 2
PRÉAMBULE.....	p. 3
● LES POLITIQUES ET LES ACTEURS DE LA LECTURE PUBLIQUE	p. 5
Les communes et intercommunalités.....	p. 5
L'État.....	p. 6
Le Département, Le BiblioPôle.....	p. 9
Les bibliothèques partenaires du réseau BiblioPôle.....	p. 10
● LA MÉTHODOLOGIE ET LE PARTAGE DE COMPÉTENCES	p. 11
Le projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES).....	p. 11
La comparaison avec d'autres bibliothèques.....	p. 14
Les acteurs du projet et les services ressources.....	p. 16
La participation des publics.....	p. 18
● LE PROJET FONCTIONNEL ET ARCHITECTURAL	p. 19
Le projet de fonctionnement, une stratégie globale à long terme.....	p. 19
Les premiers choix : rénovation ou construction, dimensionnement, implantation.....	p. 20
Les différentes étapes : définitions et modèles de rétroplanning.....	p. 23
Le geste et l'intention de l'architecte.....	p. 25
Les normes, les labels et les éléments techniques	p. 26
● LE PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR	p. 28
Les espaces et les zones de circulation..	p. 28
Les espaces numériques.....	p. 30
Le bâtiment, lieu d'accueil partagé et mutualisé avec d'autres services.....	p. 31
Le mobilier et l'ambiance.....	p. 32
La signalétique intérieure.....	p. 36
La bibliothèque "troisième lieu".....	p. 37
TABLE DES SIGLES.....	p. 38
RESSOURCES.....	p. 39

ÉDITO

Le BiblioPôle, service de lecture publique du Département, vous propose ce vade-mecum dans le cadre de ses missions d'ingénierie, de conseil et d'assistance. C'est un outil pour les collectivités qui souhaitent engager un projet de construction, d'extension, de réhabilitation ou d'aménagement de leur bibliothèque.

Insistant sur l'utilité de ces équipements, il propose une méthodologie et des ressources pour mener à bien votre projet. Tout au long de ce guide, des témoignages, des illustrations permettent de rendre compte d'expériences variées et de cerner de nombreuses problématiques rencontrées sur le terrain.

Quelle que soit sa taille, chaque projet est important. Il est la marque d'une aventure collective, menée souvent sur plusieurs années. Au terme de sa réalisation, quelle satisfaction de voir les usagers s'approprier ou se réapproprier le lieu et venir plus nombreux à la bibliothèque !

Le BiblioPôle se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous aider à rechercher les solutions les plus adaptées à votre projet.

Frédérique Drouet D'Aubigny
Secrétaire départementale déléguée à la culture, au patrimoine et aux archives.



Bibliothèque Mathu'Lu © Loire-Authion



Espace socio-culturel de Corné © Loire-Authion

Le dossier de construction de la bibliothèque de Saint-Mathurin-sur-Loire a été suivi par Le BiblioPôle. La bibliothèque a ouvert ses portes en 2015.

La médiathèque de Corné a bénéficié d'un accompagnement pour son aménagement intérieur avant son ouverture en 2014.

PRÉAMBULE

Pourquoi une bibliothèque ?

Avec l'essor d'Internet et l'émergence des services à distance, les bibliothèques sont parfois remises en cause. Pourtant une bibliothèque est un atout pour le territoire qu'elle dessert. Équipement public structurant, contribuant à l'aménagement du territoire, elle permet un égal accès de tous à l'information et à la culture. Elle est aussi un lieu de proximité, un espace de rencontre et de citoyenneté.

Extrait de la *Charte des bibliothèques* adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991¹

"Article 1 : Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires.

Article 3 : La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société".

Extrait des principes directeurs de l'IFLA/UNESCO sur les services de la bibliothèque publique²

"La bibliothèque publique est le centre local d'information qui met facilement à la disposition de ses usagers les connaissances et les informations de toute sorte(...).

Les services de bibliothèque doivent être adaptés aux différents besoins des communautés vivant en zone rurale et urbaine(...) [et] doivent être physiquement accessibles à tous les membres de la communauté. Ceci suppose que les bâtiments de la bibliothèque soient bien situés, que celle-ci offre de bonnes conditions de lecture et d'étude, de même que les technologies adéquates et des heures d'ouverture convenant à tous les usagers.

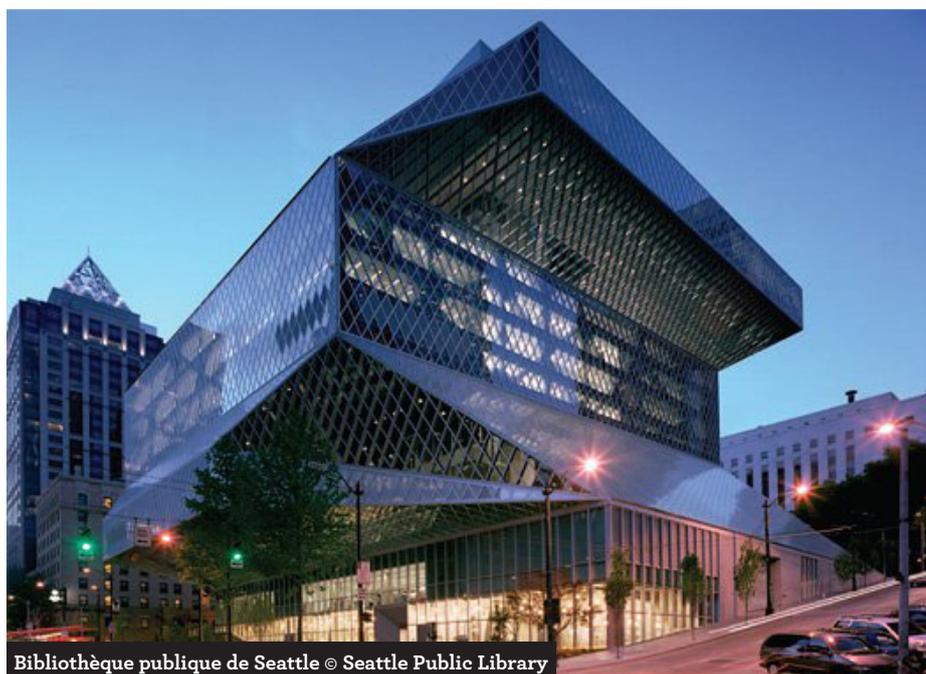
Une politique clairement formulée doit définir les objectifs, les priorités et les services selon les besoins des communautés locales".

¹ Conseil supérieur des bibliothèques. *Charte des bibliothèques*, 7 novembre 1991.

Retrouvez ce texte en intégralité sur le site de l'Association des Bibliothécaires Français (ABF), www.abf.asso.fr dans la rubrique textes de référence.

² Fédération internationale des associations de bibliothèques, Section des bibliothèques publiques.

Les services de la bibliothèque publique : principes directeurs de l'IFLA/UNESCO. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2001.



Un exemple de bibliothèque modèle à l'étranger

La *Bibliothèque Publique de Seattle*, réalisée en 2004 par Koolhaas Rem et Joshua Prince-Ramus, s'intègre dans son environnement urbain en se projetant vers l'avenir.

Elle est emblématique de la première génération des bibliothèques tiers lieux des États Unis. Les usagers la perçoivent comme un espace social, tout en restant un lieu public informationnel.

La "Books Spiral" permet de dérouler les collections sur une plateforme flottante sur quatre étages. La notion de flexibilité sociale est incarnée par la présence d'"aires instables", espaces dont l'usage est à déterminer au fil du temps.

Source: Jacquet Amandine, *Bibliothèques troisième lieu*, ABF, 2015, p.100-101.

L'aménagement de la bibliothèque

Le public doit être au cœur des enjeux de construction ou d'aménagement d'une bibliothèque. Un projet réussi est celui qui apporte une garantie dans la qualité des services au public et qui a su s'adapter à son public, ses attentes et à l'évolution de ses pratiques culturelles.

Actuellement, il est fait souvent référence aux "bibliothèques tiers lieu" ou aux "bibliothèques troisième lieu". Dédiées à la vie sociale de la communauté, elles offrent des espaces où les individus peuvent se rencontrer,

se réunir et échanger de façon informelle. On se retrouve donc dans la bibliothèque pour lire, apprendre, découvrir, surfer sur le web, écouter de la musique, échanger, jouer, débattre, (co-)créer,...

Les usages se sont diversifiés et la médiation culturelle occupe une place très importante. La bibliothèque doit pouvoir proposer un lieu convivial avec une capacité d'accueil suffisante en qualité et en superficie.

Les bâtiments de la bibliothèque selon l'IFLA/UNESCO

"Les bâtiments jouent un rôle important dans l'offre de la bibliothèque publique. Ils doivent être conçus en tenant compte des fonctions du service de bibliothèque ; il faut qu'ils soient accessibles à tous dans la communauté et suffisamment flexibles pour accueillir de nouveaux services. Ils devraient être situés à proximité d'autres activités communautaires, de magasins et d'un centre culturel par exemple.

Là où c'est possible, la bibliothèque devrait aussi être à la disposition de la communauté pour des réunions, par exemple, ou des expositions, et, quand le bâtiment s'y prête, pour des spectacles audiovisuels, de théâtre, de musique, etc.

Une bibliothèque publique bien utilisée apportera une contribution significative à la vitalité d'une zone urbaine ; elle sera un centre éducatif et social important et un lieu de réunion, notamment dans les zones rurales. "

Trois exemples d'architectures réussies en France



Le Volcan © D.Deshoulières, H.Janneau Architectes

Médiathèque Oscar Niemeyer, Le volcan au Havre, 5000 m².
Architectes : D. Deshoulières, H. Jeanneau, 2014.

Tête de réseau des bibliothèques de la ville du Havre, la bibliothèque construite par Oscar Niemeyer en 1982 a été rénovée dans un périmètre inscrit par l'Unesco au patrimoine mondial de l'Humanité.



Médiathèque d'Oléron Sainte Marie © ensib

Médiathèque intercommunale du Piémont Oloronais, 2 700 m².
Architecte : Pascale Guédot, Equerre d'argent 2010.

La médiathèque a été construite sur les bases d'une ancienne friche industrielle reconverte en pôle touristique et culturel.



Médiathèque de Saint-Malo © Anne-Laure Walter

Médiathèque de "La grande passerelle" à Saint-Malo, 3600 m².
Architectes : AS. Architecture-Studio, 2014.

La médiathèque s'intègre dans ce bâtiment-esplanade reliant la nouvelle gare à la ville close et à la mer. Le centre culturel comporte aussi salles de cinéma, espace d'exposition, café, foyer, amphithéâtre.

LES POLITIQUES ET LES ACTEURS DE LA LECTURE PUBLIQUE

Les communes et intercommunalités

Les communes n'ont pas d'obligation légale à se doter d'une bibliothèque. Toutefois, c'est un service à la population et à la collectivité qui représente de nombreux enjeux, comme le souligne le manifeste de l'Unesco en 1994 :

"La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales(...). Elle doit être un élément essentiel de toute stratégie à long terme en matière de culture, d'information, d'alphabétisation et d'éducation."

Selon la compétence choisie, la bibliothèque sera gérée par la commune ou l'intercommunalité. Dans tous les cas, elle est le résultat de la volonté d'une équipe d'élus. Les deux équipements ci-dessous s'inscrivent dans une logique de coopération en réseau visant à un rayonnement plus large.

Témoignage de Régine Brichet, maire d'Étriché

La municipalité d'Étriché a construit un éco-quartier multigénérationnel afin de favoriser la mixité sociale, avec l'idée de faire se rencontrer les habitants autour d'activités socioculturelles diverses. Logements HSS (Habitat Seniors Services) et T4, village Santé, équipement sportif avec parcours de santé et jardins s'ouvrent sur le centre-bourg dans une dynamique d'extension harmonieuse.

"La bibliothèque existe depuis une trentaine d'année, elle est animée par une équipe de bénévoles. Avec un nombre croissant de jeunes familles sur la commune, c'était le moment de donner un coup de pouce à notre bibliothèque. Nous voulions aussi soutenir l'action de nos bénévoles.

On fait du lien et du liant. À travers la programmation de thèmes variés (développement durable, santé et alimentation...), on souhaite que la bibliothèque soit un lieu ouvert de rencontre et d'échange de savoirs, mais aussi un lieu de débats et d'initiatives citoyennes.

La bibliothèque s'inscrira dans une logique de coopération en réseau avec notamment les communes de Tiercé et Durtal."



Bibliothèque d'Étriché © Jeanne Chaize

La bibliothèque a ouvert ses portes en septembre 2016. Elle partage l'espace du rez-de-chaussée avec une salle de convivialité séparée par une cloison amovible.

Témoignage de Christiane Gasté, en charge de la culture et du tourisme sur la commune Lys-Haut-Layon

"Effective depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune nouvelle Lys-Haut-Layon regroupe 9 communes dont celle de Vihiers.

La bibliothécaire de Vihiers va donc élargir ses compétences pour assurer la coordination du nouveau réseau composé de 3 bibliothèques. Il va s'agir de bâtir une nouvelle politique de gestion de ces bibliothèques et de mettre l'humain au centre du processus. Il faudra être prêt lorsque la fusion aura lieu avec la Communauté d'Agglomération du Choletais et le Bocage. L'enjeu sera de trouver un équilibre entre les territoires.

Nous avons également entamé une réflexion autour d'un nouveau projet de bibliothèque à Vihiers. Le hall desservira aussi l'école de musique. L'ensemble Bibliothèque - École de musique et l'atelier d'artistes *l'Autre Perception*, situé en face de la bibliothèque formera donc un pôle culturel intéressant."

Les travaux de la médiathèque débiteront en septembre 2017. L'espace actuel sera réaménagé et agrandi sur une partie du parking et sous les arches voûtées, qui seront conservées pour allier bâti ancien et moderne.



Médiathèque actuelle de Vihiers © Le BiblioPôle

Ministère de la Culture et de la Communication

Au sein du **Service du livre et de la lecture**¹ (Ministère de la Culture et de la Communication) et du Département des bibliothèques, le bureau de la lecture publique apporte une expertise sur la construction et l'aménagement des bibliothèques.

Les projets de bibliothèques des collectivités territoriales peuvent bénéficier d'une subvention de l'État en faveur de l'investissement et du fonctionnement.

Dans son récent rapport sur l'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques, **l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB)**² fait état d'inégalités très marquées sur le territoire français "à toutes les échelles, nationale, régionale, départementale, intercommunale ou communale".

"55 % des communes rassemblant un sixième de la population française sont dépourvues d'équipements propres (absence de point d'accès à la lecture dans la commune ou l'intercommunalité)".

L'absence ou l'insuffisance marquée d'équipement touche particulièrement les zones rurales, mais aussi certaines zones urbaines. L'IGB précise également que les bibliothèques doivent disposer de surfaces suffisantes et adaptées à leurs différentes activités. Aujourd'hui, un certain nombre d'équipements sont inadéquats ou vieillissants. Il conviendrait donc aussi d'assurer une élévation du niveau de qualité des équipements existants.

L'enquête exprime d'importants besoins en constructions en milieu rural, des besoins de renouvellement du bâti en agglomération.



Le Bureau de la lecture publique a notamment coordonné la publication de l'ouvrage *Concevoir et construire une bibliothèque : du projet à la réalisation*, aux éditions du Moniteur, 2016. Vous pouvez le consulter dans le fonds professionnel du BiblioPôle [cote FP 027.4 TAE].

Il propose un contenu actualisé sur les normes de construction et les nouveaux usages en bibliothèques. Il détaille les étapes de projet et donne des outils techniques et méthodologiques.

Dix études de cas présentent les projets d'établissements récemment ouverts.

Des portfolios permettent d'avoir un aperçu des réalisations architecturales de différentes typologies de bibliothèques en France et dans le monde ces dernières années.

L'accent est mis sur le fonctionnement de la future structure avec l'accompagnement des équipes à travers le projet de service afin d'investir ce nouvel espace.

Préfecture de région - Direction Régionale des Affaires Culturelles

La DRAC coordonne l'action de l'Etat en région. Celle-ci est notamment chargée de l'étude des dossiers de subventions de l'Etat. Le conseiller Livre et Lecture fournit ainsi une expertise à l'élaboration de ces projets. La DRAC met aussi en place des Contrats Territoire Lecture (CTL) pour créer une logique de coopération sur un territoire.

La Dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD émane du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Une part de la dotation, le concours particulier aux bibliothèques, est destinée à des projets d'investissement en direction des bibliothèques municipales et des BDP. Pour l'accès au concours particulier de la DGD, le projet de bibliothèque doit répondre aux préconisations de surface minimum (0,07m²/hab., minimum 100m²) mais 0.10 m²/habitant est la surface conseillée pour une médiathèque qui développe une politique d'accueil "troisième lieu".

D'autres critères comme les heures d'ouverture ou le recrutement de personnels conditionnent cette subvention. Il faut par exemple pouvoir justifier du recrutement d'un salarié qualifié pour 2000 habitants et d'au moins un agent de catégorie B filière culturelle, dès 5000 habitants. Il est important que, pour tout dossier d'investissement qui sollicite la DRAC, celle-ci soit contactée le plus en amont possible du projet.

Les Contrats Territoire Lecture (CTL)

Les CTL sont formalisés dans une convention cadre de trois ans qui porte sur le développement de grands axes de travail entre la DRAC et les collectivités. Ils s'articulent autour de trois pôles : l'investissement, la gouvernance (les compétences) et les publics.

¹ Département des bibliothèques, Ministère de la culture et de la communication : www.culturecommunication.gouv.fr

² Inspection générale des bibliothèques. L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales. Rapport n° 2015-033. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de la culture et de la communication, 2016. Enquête basée sur les données de 2014. Retrouvez ce texte sur le site du Ministère de la culture.

Témoignage de Jean-Pierre Meyniel, Conseiller pour le Livre et la lecture au sein de la DRAC Pays de la Loire

"La DRAC accompagne un projet dans sa globalité : pour être bien construit et cohérent, il faut trouver un équilibre entre trois entrées : le projet culturel, le projet de bâtiment, le projet de fonctionnement. On ne raisonne pas qu'en termes de surface ou de construction. Le risque dans un projet de bibliothèque est d'adopter une logique de bâtiment en oubliant la logique du projet culturel. On discute implantation, surface, mais il est surtout nécessaire de se poser la question : "qu'est-ce qu'une bibliothèque?"

Un projet de bibliothèque, implicitement, c'est un projet de développement de la lecture publique. Il faut discuter globalement des moyens de fonctionnement, des horaires d'ouverture, des tarifs, des collections, des animations, et bien sûr des personnels. La question de la professionnalisation est un vrai enjeu et un des critères essentiels de subventionnement de la DRAC. Il ne s'agit pas de remettre en question le besoin de bénévoles dont l'action complète celle des professionnels et assure le bon fonctionnement des bibliothèques.

Une subvention c'est une rencontre d'objectifs communs, des priorités, au service d'un projet, plus qu'une attribution de crédits, c'est un moyen d'optimiser la qualité du service."

Exemple de bibliothèques soutenues par la DRAC

Depuis 1969, 64 projets ont été soutenus dans le Département.



La médiathèque d'Écouflant a été inaugurée en 2012. Située dans le centre-bourg, elle fait revivre le logis Bellebranche, datant du XV^e siècle. Elle occupe l'étage du bâtiment rénové et de son extension. Elle propose des espaces colorés et lumineux.



La médiathèque des Ponts-de-Cé a été inaugurée en 2007. Dans le centre historique de la ville, elle est située à proximité d'autres équipements culturels : centre culturel, théâtre, école de musique.

Autres exemples de bibliothèques en région



Médiathèque de La Mothe-Achard © CAUE 85

Espace socioculturel à La Mothe-Achard, Vendée, 2 350 m².
Architectes : Cabinet Ouest Architecture Urbanisme - OAU, 2010. Prix Départemental d'Architecture et d'Aménagement Paysager de Vendée en 2013.

La structure accueille une salle polyvalente de spectacle, une bibliothèque, des locaux techniques municipaux, un bar, une cuisine, des salles associatives. Les différentes composantes sont reliées par des patios.



Médiathèque de Château-Gontier © Ouest-France

Médiathèque intercommunale de Château-Gontier, Mayenne, 1 450 m².
Architectes : Cabinet Vignaux et Faure, 2014.

Le parti pris est de rompre avec l'image traditionnelle de la bibliothèque. 25 mètres séparent l'entrée du premier rayonnage : l'accueil est occupé par le Point Information Jeunesse et une salle d'exposition. L'aménagement intérieur a également été conçu de manière à faciliter la déambulation entre les différents espaces.



Médiathèque de Sainte-Luce-sur-Loire © Observatoire CAUE

Médiathèque-ludothèque "René Goscinny" et espace jeunes "Le patio" à Sainte-Luce-sur-Loire, Loire-Atlantique, 1 800 m².
Architectes : Forma 6- architecte(s)-urbaniste(s), 2006.
Prix départemental d'architecture de Loire-Atlantique 2006 du CAUE 44.

L'ensemble s'articule en deux unités, l'espace jeunesse et la médiathèque de part et d'autre de l'hôtel de ville. La conception a été guidée par les critères HQE : toit végétalisé, fluidité de circulation, ouvertures, lumière pour le confort de l'utilisateur.



Médiathèque de La Suze-sur-Sarthe © Ville de La Suze-sur-Sarthe

Médiathèque de la Suze-sur-Sarthe, Sarthe, 470 m².
Architectes : Forma 6, Rousseau Philippe, 2010.

La Médiathèque de la Suze-sur-Sarthe dont la façade nord est vitrée, offre aux espaces publics une vue sur le château, le parc et la Sarthe. Elle comporte un toit végétalisé, avec des puits de lumière éclairant l'accueil de la médiathèque.

Le Département, Le BiblioPôle



Le BiblioPôle © Éric Jabot

Le Conseil départemental entend structurer les politiques culturelles sur son territoire : le projet de mandature Anjou 2021¹ envisage la mise en place d'un plan départemental de la lecture publique. Il développe une politique d'ingénierie territoriale afin de mobiliser les compétences et expertises de la collectivité au service des territoires.

Cela se traduit par "l'aide à la décision, l'expertise dans la prise de nouvelles compétences, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage...". Chaque service départemental est impliqué.



Collections du BiblioPôle © Le BiblioPôle

Contact

Pour votre projet, contactez Sandrine Bernard, Chef de service du BiblioPôle, 02 41 33 03 20 - s.bernard@maine-et-loire.fr

S'il s'inscrit dans un plan global d'aménagement du territoire, vous pouvez contacter également la Direction de l'Ingénierie et de l'accompagnement des territoires du département (DIAT).

Directeur : Laurent Colobert
02 41 18 80 53 - l.colobert@maine-et-loire.fr

¹ Anjou 2021. Réinventons l'avenir. Conseil départemental du 11 janvier 2016. Partie 3, La culture, p.85-96.

² Le conventionnement a été voté par le Conseil général en juin 2010 avec une entrée en vigueur début 2013.

À ce titre, le BiblioPôle, au sein du service Culture et Patrimoine, contribue à "l'animation et au développement culturel" du territoire.

Le BiblioPôle, Bibliothèque départementale de Maine-et-Loire, apporte aux communes de son réseau une importante dotation en ouvrages équipés et catalogués, ainsi que son expertise et ses ressources en matière d'animation, de formation, de médiation, d'aménagement. Les communes en retour assurent à leur bibliothèque les moyens de leur bon fonctionnement (local, horaires, budget, bénévoles...)

Dans sa mission de soutien au développement des acteurs et du territoire, la BDP fournit des outils pour accompagner l'essor des bibliothèques et de leurs services. Elle prend en compte des spécificités du territoire dans lesquelles s'inscrivent ces bibliothèques, à la fois à l'échelle des communes, des EPCI et du Département.

Conventionnement

En juin 2010², un conventionnement a été mis en place par Le BiblioPôle, pour fixer la base de l'engagement réciproque avec les bibliothèques partenaires.

Des exigences furent fixées pour la bibliothèque d'après la taille de la commune. Parmi ces exigences, un nombre de mètres carrés minimal fut choisi pour permettre une capacité d'accueil et un mode de fonctionnement en adéquation avec les besoins de la population desservie.

Quatre niveaux de conventionnement furent donc adoptés : point lecture pour les bibliothèques desservant moins de 2000 habitants, bibliothèque-relais desservant 1000 à 3000 habitants ou de 3000 à 5000 habitants, et médiathèque pour les communes de plus de 5000 habitants répondant aux recommandations de la DRAC. Le prêt de documents et l'apport de services du BiblioPôle furent conditionnés au respect de l'ensemble des critères élaborés (surface, nombre d'heures d'ouverture au public, budget d'acquisition, nombre de bénévoles ou de professionnels).

Critères BiblioPôle

Point lecture	Moins de 2000 habitants	Local spécifique d'au moins 30 m ²
Bibliothèque relais	De 1000 à 3000 habitants	Local spécifique d'au moins 70 m ²
Bibliothèque relais	De 3000 à 5000 habitants	Local spécifique d'au moins 100 m ²
Médiathèque	À partir de 5000 habitants	Min. 100 m ² - 0,07 m ² par habitant

Les bibliothèques partenaires du réseau BiblioPôle



Médiathèque de Chemillé-en-Anjou © Le BiblioPôle

La Médiathèque municipale Victor Hugo de Chemillé a ouvert ses portes en 2004.



Bibliothèque de Nuaillé © Le BiblioPôle

La bibliothèque Tourne-pages de Nuaillé fait partie de l'espace culturel de la Boissonnière depuis 2008.



Bibliothèque Maison rouge de Verrières-en-Anjou © Le BiblioPôle

La bibliothèque municipale Maison rouge est intégrée dans le Centre culturel Victor Hugo, qui comprend la bibliothèque et une salle d'exposition dédiée aux arts. Elle a été inaugurée en 2009.

En 2016, la ventilation des bibliothèques par niveau de conventionnement s'établit ainsi :

- 133 Points Lecture,
- 79 Bibliothèques relais
- 20 Médiathèques soit 232 bibliothèques conventionnées.

Environ la moitié des bibliothèques du réseau BiblioPôle dispose d'un local inférieur à 70 m².

Un sondage¹ réalisé auprès de 30 bibliothèques partenaires ayant fait l'objet d'un projet architectural ou d'aménagement intérieur révèle que près de la moitié concerne des projets de rénovation ou de réhabilitation. De plus, 30 % de ces bibliothèques partagent leurs locaux avec d'autres services (services culturels, sociaux, éducatifs, administratifs, municipaux, et associations).

Parmi les nouvelles constructions réalisées jusqu'en 2016, on retiendra notamment : Chemillé (2004) ; Beaucozéz, La Ménitré (2006) ; Les Ponts-de-Cé (2007) ; Juigné-sur-Loire, Saint-Sylvain d'Anjou, Bouchemaine (2009) ; Mazé (2012) ; Saint-Gemmes-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil (2013) ; Cantenay-Epinard, Morannes, Saint-Mathurin-sur-Loire, Chaumont d'Anjou (2015) ; Étriché, Champigné, Montjean-sur-Loire (2016),...

Concernant les réhabilitations ou rénovations on citera par exemple les bibliothèques de Brain-sur-l'Authion (2008) ; Saint-Augustin-des-Bois (2009) ; La Meignanerie (2010) ; La Pouëze, Daumeray ; Montrevault (2012) ; Corné (Loire-Authion), La Cornuaille (2013) ; Yzernay, La Tourlandry (2014) ; Gesté (2015), Pellouailles-Les-Vignes, Saint-Aubin-de-Luigné (2016).

D'autres projets sont à venir entre 2017 et 2020 : Beaufort-en-Vallée, Saint-Germain-sur-Moine, Durtal, Bécon-Les-Granits, Cheffes-sur-Sarthe, Jarzé, Saint-Georges-sur-Loire, Baugé, Vihiers...

¹ Données issues de l'enquête réalisée auprès des bibliothèques partenaires du BiblioPôle en avril/mai 2016 par Jeanne Chaize, étudiante en Master II Métiers des bibliothèques, Université d'Angers. Les noms des communes indiqués correspondent à la terminologie utilisée avant la loi NOTRe (ex : Saint-Sylvain d'Anjou est devenue Verrières-en-Anjou)

LA MÉTHODOLOGIE ET LE PARTAGE DE COMPÉTENCES

Décider de la réalisation d'un nouvel équipement public ou d'une rénovation importante n'est pas un acte facile. Faire le choix de son organisation, de son aménagement n'est pas non plus évident.

Sur le plan méthodologique, il importe donc de bien réfléchir aux objectifs que l'on veut se donner, à tous les enjeux que recouvre une bibliothèque. Cette réflexion doit s'exercer à tous les niveaux, élus, personnels de la collectivité, équipe de la bibliothèque et auprès de la population.

Le projet culturel scientifique social et éducatif (PCSES)

En lien avec la politique de développement territorial local, le PCSES est un outil de pilotage, qui s'articule autour d'un bilan à la fois descriptif et critique de l'existant et d'un descriptif du nouveau projet : les orientations, axes prioritaires, actions, objectifs et moyens (calendrier et acteurs). Il est conduit par un comité de pilotage avec un chef de projet appartenant à l'équipe de la bibliothèque.

C'est la déclinaison des objectifs de la politique d'établissement, articulée à la volonté politique de la collectivité/tutelle. En cela il est primordial puisqu'il pose clairement des directions à suivre et s'inscrit dans le

On recommandera la rédaction d'un projet d'établissement ou projet de service qui pourra prendre la forme d'un "Projet culturel social éducatif et scientifique" (PCSES), la mise en place d'un comité de pilotage et d'un échéancier de travail. Il s'agira également de s'entourer de personnes ressources et de faire appel à des expertises diverses en amont du projet ou pendant sa réalisation.

projet global d'un territoire. C'est aussi l'outil de gestion de l'établissement qui lui permet d'évaluer et d'ajuster ses actions en phase avec son public et les différentes évolutions. Il est notamment recommandé de fournir un PCSES lors d'une demande de financement dans le cadre du concours particulier¹.

¹ Circulaire du 7 novembre 2012 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (D.G.D) pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt (legifrance.gouv.fr).

Le diagnostic et l'état des lieux de l'existant

Plusieurs éléments sont à interroger dans le cadre d'un diagnostic ou d'un état des lieux de l'existant :

- Le **territoire desservi** : contexte géographique et socio démographique
- L'**environnement documentaire** : présence d'autres bibliothèques ou lieux de lectures, associations ou réseaux de lecture. Les différents lieux de lecture sont complémentaires, chacun à son échelle contribue au maillage territorial : médiathèque tête de réseau, bibliothèque relais, point lecture de proximité.
- La **collectivité** (commune ou intercommunalité), sa compétence
- Les caractéristiques de fonctionnement du **réseau** si la bibliothèque s'inscrit dans ce cadre plus large
- La **typologie** de la bibliothèque selon les critères du BiblioPôle ou les normes DRAC : Point Lecture, Bibliothèque Relais, Médiathèque
- L'**état du bâtiment** actuel à rénover
- L'**accessibilité** de la bibliothèque
- L'**implantation** de la bibliothèque : situation géographique, services à proximité

- Les **caractéristiques structurantes** de la commune ou des communes de l'intercommunalité (structures partenaires potentielles : socioculturelles, éducatives, associatives,...)

Il est également nécessaire de faire un état des besoins et des objectifs. Une étude des services ou des collections permettra ainsi de redéfinir des services prioritaires et facilitera le choix d'implantation et d'organisation des collections.

L'échelle de la médiathèque, son implantation, l'adaptation des espaces, devront rejoindre parfaitement les attentes du public. Une enquête auprès des usagers ou des publics est à mener. Il faut réfléchir aux publics que le projet va rencontrer (les publics de proximité, les habitués), mais aussi à ceux qu'il faut toucher (les publics éloignés, les personnes empêchées, les absents des bibliothèques).



Extrait du projet scientifique et culturel de la bibliothèque de Durtal réalisé par Martine Bouvier, bibliothécaire coordinatrice du réseau Les Portes de l'Anjou

I-Contexte territorial général

Le 1^{er} janvier 2002, Daumeray, Durtal, Montigné-les-Rairies, Morannes et Les Rairies se sont officiellement associées au sein de la Communauté de Communes Les Portes de l'Anjou (CCPA). Ainsi ces 5 communes ont uni leurs forces pour mener un projet de développement solidaire, équilibré et pertinent de leur territoire désormais commun [...]. La communauté de communes Les Portes de l'Anjou compte 8063 habitants (recensement 2013) sur une superficie de 15 911 hectares. Territoire ouvert et accessible, la CCPA cumule les atouts pour séduire les entrepreneurs et porteurs de projets[...].

II.État des lieux de la lecture publique

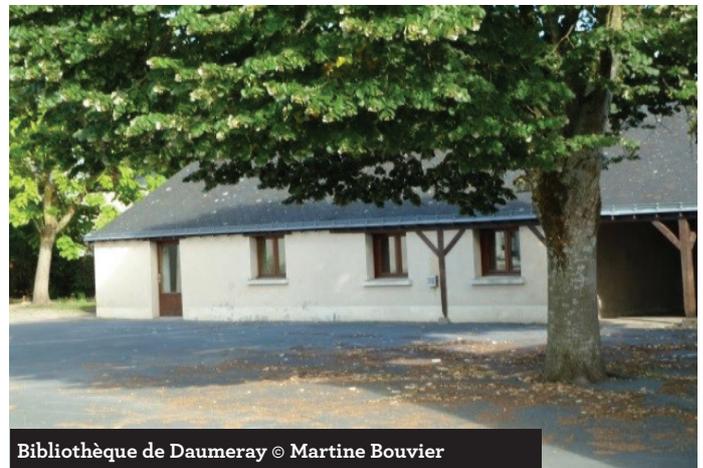
Le réseau des Bibliothèques Les portes de l'Anjou regroupe 5 bibliothèques situées dans les communes de Daumeray, Durtal, Les Rairies, Montigné Les Rairies, Morannes. Ce cadre intercommunal permet d'offrir aux habitants des Portes de l'Anjou et de ses alentours un choix documentaire plus important et plus de services, de fédérer et coordonner les actions des 5 bibliothèques.



Bibliothèque de Morannes © Martine Bouvier

Bibliothèque de Morannes, Maine-et-Loire, 100 m².

Depuis 2015, la bibliothèque est située dans l'ancienne mairie. Elle offre au public des espaces accueillants et conviviaux.



Bibliothèque de Daumeray © Martine Bouvier

Bibliothèque de Daumeray, Maine-et-Loire, 90 m².

La bibliothèque a trouvé sa place dans l'ancien jeu de boules. Elle a été inaugurée en 2012.

Les enjeux

●Un établissement acteur de son territoire

La bibliothèque participe à la vie locale, tisse de nombreux partenariats éducatifs, sociaux, associatifs, culturels, artistiques, afin de bénéficier à tous les publics. Il est nécessaire de penser l'échelle de la bibliothèque dans son environnement documentaire : tête de réseau, annexe, bibliothèque de quartier, de proximité...

●Un service aux publics

Pour être accessible à tous, une attention doit être apportée à la conception du bâtiment, son emplacement, l'amplitude horaire, l'action culturelle et les différents services, la politique documentaire.

●Un rôle culturel et social de la bibliothèque publique

En s'associant avec d'autres services, par exemple, elle peut constituer un véritable lieu de vie pour redynamiser l'activité socioculturelle d'un secteur géographique (petite commune rurale ou zone urbaine périphérique).

●Un lieu pensé par et pour ses usagers

En phase avec les préoccupations et les réalités des publics, le concept de la «bibliothèque troisième lieu» n'est pas réservé aux grandes villes. Il est d'autant plus réalisable à petite échelle qu'il demande moins de logistique : la mutualisation des moyens, le partage des compétences et les bonnes volontés contribuent à créer une dynamique du lieu.

Témoignage Sylvie Bahuaud, bibliothécaire coordinatrice du réseau de bibliothèques Sèvremoine

"Le réseau des bibliothèques de la commune nouvelle Sèvremoine est bien abouti et trouve le succès auprès des usagers. Il offre un maillage culturel fort et ancré tant sur le plan de la lecture publique que de la culture en général.

Le choix d'une nouvelle médiathèque à Sèvremoine est mû par une volonté de cohérence territoriale en matière de lecture publique. C'est une commune dynamique et attractive, à la position géographique très favorable dans un bassin de vie plutôt ouvrier et rural avec une population jeune en progression.

Nous souhaitons que ce nouvel équipement culturel améliore l'accueil des publics existants (0-14 ans et scolaires) et invite les publics absents (actifs, seniors, adolescents). Il constitue une porte d'entrée au savoir et à la culture. Il doit aussi contribuer à la démocratisation du numérique, par la médiation, afin de permettre aux usagers de s'approprier ces nouveaux outils : ateliers d'initiation intergénérationnels, jeux vidéos, utilisation des tablettes, photo numérique, organisation de fab'labs,...

Il inclut les points lecture comme relais de proximité en lien avec la nouvelle médiathèque."

Extrait du projet culturel et social de la commune nouvelle de Sèvremoine (commune déléguée de Saint Germain-sur-Moine) :

"Aujourd'hui, nous sommes dans une période où chacun s'interroge sur l'avenir des médiathèques, leur modernité, leurs missions.

Nous proposons, avec le projet de médiathèque pour le pôle ouest de Sèvremoine, située à Saint-Germain-sur-Moine, des pistes de travail, qui consistent à mettre l'utilisateur au cœur du projet de lecture publique, à faire des médiathèques des lieux de loisirs, de formation, de culture, des lieux de vie et de rencontre, entre les habitants eux-mêmes, et aussi avec les œuvres et la connaissance. Pour cela, nous envisageons de mettre en place des partenariats beaucoup plus importants, et leur donner la possibilité de mettre en place des temps de rencontres ou d'animations dans les bibliothèques - ateliers, conférences, concerts...

La bibliothèque étant par essence un lieu culturel grand public de proximité, et parfois le seul lieu culturel de la commune, ces partenariats vont permettre d'apporter davantage de temps fort culturel dans la commune, et au-delà, hors du champ culturel (...)

Les équipements culturels de qualité sont un facteur d'attractivité territorial fort."



Médiathèque de Sèvremoine, commune déléguée Saint-Macaire-en-Mauges © Sylvie Bahuaud

Proposition de PCSES par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture¹.

Préambule :

le contexte de la commande, la description de la démarche, la méthodologie de l'élaboration du document, la validation

1 - Bilan descriptif de l'existant: état des lieux et diagnostic critique

1.1 L'état des lieux

- La collectivité et son environnement géographique, économique, social, touristique, culturel
- La bibliothèque et son histoire, ses missions, son réseau, ses évolutions institutionnelles
- La politique menée (la politique des publics, l'offre de services, les conditions d'accès et d'information, les sites, les bâtiments, les moyens matériels et techniques, financiers, humains)

1.2 Diagnostic critique

- L'évaluation des actions menées et des résultats
- Le positionnement des outils de travail aux missions, aux enjeux spécifiques, aux besoins des publics
- Les bonnes pratiques, les points de vigilance

2- Contenu du projet

- 2.1 Les enjeux, la vision de la bibliothèque
- 2.2 Les objectifs, les orientations stratégiques
- 2.3 Les axes et les actions
- 2.4 Les moyens techniques, matériels, financiers, en personnel
- 2.5 Le calendrier
- 2.6 La formation et l'accompagnement du personnel
- 2.7 Les modalités de l'évaluation

Annexes : plans, données budgétaires, organigramme, études
Conclusion générale prospective

¹ Ce guide de 2015 peut être téléchargé depuis le site www.culturecommunication.gouv.fr dans la rubrique Livre et Lecture > Bibliothèques > Projets de bibliothèques

La comparaison avec d'autres bibliothèques

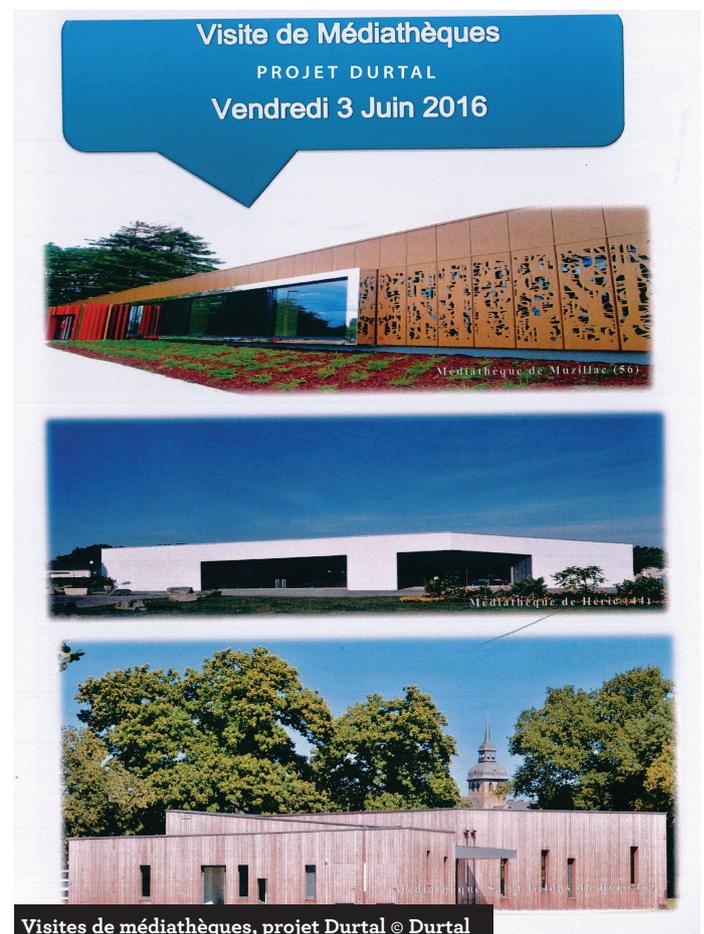
Afin de mieux se projeter, il est conseillé d'aller visiter d'autres bibliothèques.

●Projet Saint-Germain-sur-Moine : le comité de pilotage s'est rendu dans quatre médiathèques : Talmont-Saint Hilaire et Venansault en Vendée ; Saint-Aubin-du-Pavail et le Rheu en Ille-et-Vilaine

●Projet Durtal : le comité de pilotage s'est rendu dans quatre médiathèques : Muzillac enMayenne ; Héric et Saint-Gildas-du-Bois en Loire-Atlantique.

Une grille d'analyse des établissements visités peut être utilisée :

- bâtiment, abords et façades
- entrée dans la bibliothèque et parcours de l'utilisateur
- services internes
- sécurité du bâtiment et des collections.



Grille d'évaluation de la Médiathèque Départementale de l'Eure d'après *Concevoir et construire une bibliothèque*, Éditions du Moniteur, 2011

1. Le bâtiment, ses abords, sa façade
Situation dans la commune, signalisation
Parkings
Bâtiment autonome ou bâtiment partagé
Orientation des façades
Architecture, matériaux employés
Nombre de niveaux
Signalétique extérieure
1% artistique
Parvis, auvent
Accès à la bibliothèque : obstacles, possibilités pour handicapés
Affichage (heures d'ouverture, tarifs...)
2. L'entrée dans la bibliothèque, le parcours de l'utilisateur
L'accueil : comment est-il organisé ?
Les portes -pour le public, -le personnel, les livraisons –commandes de l'ouverture et fermeture
Que voit l'utilisateur quand il rentre ? Quels éléments favorisent le sentiment de bienvenue ?
Peut-on rapidement identifier les espaces, leurs usages ? comment ?
Nombre de niveaux accessibles au public
Circulation (généreuses, étroites...)
Escalier, ascenseur
Matériaux utilisés à l'intérieur
Affichage, informations (règlement, animations...)
Les services offerts, les espaces
Surfaces et volumes (hauteur sous plafond)
Répartition de l'espace : cloisonné (nombre de salles, usages, open-space)
Espaces spécifiques : animations, jeux, salles de travail, espace enfants distinct...
Espace vestiaire : poussettes, sacs, manteaux...
Répartition des services entre les niveaux, comment fonctionnent-ils entre eux ?
Organisation des rayonnages, des places de consultation
Lumières, rideaux, volets... comment fonctionnent-ils ? les interrupteurs ?
Les sanitaires (nombre, emplacement...)
Le mobilier (standard, élaboré par l'architecte, réalisé par...)
Banque d'accueil, de renseignement
Tables (types, disposition, fournisseur)
Sièges (types, disposition, fournisseur)
Autres meubles (type, disposition...)
Rayonnages (type, disposition...)
Matériel (photocopieur, audiovisuel...)
Accès aux nouvelles technologies – cablages, Wifi, prises – automates de prêt-retour de documents – nombre d'écrans

Consultation assise ou debout – imprimantes – formation aux nouvelles technologies
Signalétique (conçue par un designer, en interne, services municipaux...)
Ambiance, confort
Ambiance lumineuse : lumière naturelle, lampes sur tables, luminaires, stores, volets, pare-soleil...)
Ambiance sonore : zones silencieuses, calmes, décontractées (matérialisation : mobilier, couleurs...)
Confort thermique : bon ? mauvais ? espace climatisé (réserve, exposition, local serveur...)
3. Les services internes
Les bureaux : individuels ou open-space ? emplacement des tables, ordinateurs en fonction des prises et fenêtres / place pour l'ordinateur, le téléphone, la lampe de travail sur le bureau / caissons sous bureaux
Nombre de bureaux
Surface des bureaux par personnes
Ateliers (y en a-t-il ?)
Magasin ou réserve (y en a-t-il ? pourquoi faire ?) est-il relié au service public ? au service interne ?
Type de rayonnages magasin (compacts, traditionnels), disposition, fournisseurs, éclairage, ambiance confort...
Entrée du personnel ? des livraisons ?
Liaison avec les autres espaces (monte-charge, escalier, ascenseur)
Sanitaires indépendants
Rangement (matériel informatique, bureautique, entretien, formation, animation). Sont-ils en nombre suffisant, bien localisés ?
Réunion, espace détente du personnel (arrivée d'eau, matériel...)
Affichage d'information espace interne
Déchets, ménage : nombre de corbeilles papier, tri des déchets, local de ménage
4. Sécurité du bâtiment et des collections
Système anti-vol (magnétique, RFID)
Place des sanitaires publics par rapport au contrôle
Problèmes induits pour la gestion de ces espaces
Système vidéo : quels équipements ? où ?
Gardiennage
Détection incendie
Équipement des sorties de secours : le système est-il asservi ? (avec déclencheur électromagnétique relié à l'alarme incendie ou alarme intrusion, permettant de refermer l'issue après sortie d'urgence).

Les acteurs du projet et les ressources

Le comité de pilotage

Un comité de pilotage se forme dès la décision de projet. Il est composé de plusieurs personnes :

Bibliothécaires : Il est primordial qu'ils puissent être inclus et consultés tout au long de l'élaboration du projet, pour leur expertise professionnelle sur la finalité et la fonctionnalité du futur bâtiment.

Bénévoles : L'équipe de bénévoles peut être force d'idées et participe à la gestion de la bibliothèque.

Conseillers municipaux, intercommunaux : Tutelle de la bibliothèque, c'est donc la collectivité qui est le maître d'ouvrage. Instance décisionnelle, elle sera impliquée à toutes les étapes d'avancée du projet.

Acteurs institutionnels : Le BiblioPôle (équipe de direction et/ou référent de secteur géographique), la DRAC (Conseiller Livre et Lecture)¹.

Autres acteurs

Au sein du comité de pilotage ou en lien avec ce comité de pilotage, plusieurs institutions, ou associations partenaires peuvent être associées à la réflexion. En effet, la future structure peut être partagée avec d'autres services (sociaux, culturels, administratifs, médicaux, scolaires,...) et dans ce cas tous les acteurs vont travailler à ce projet commun pour interagir auprès de leurs publics.

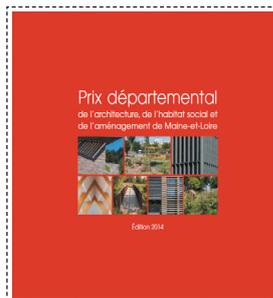
Le **programmiste ou cabinet d'études** aura pour charge d'élaborer un programme afin de préciser le projet culturel et architectural et d'éviter les écueils ou les déconvenues (bâtiment non adapté, énergivore sous ou sur dimensionné...)

L'**architecte** est appelé également le maître d'œuvre. Il connaît les aspects techniques. Plus le programme sera précis et le projet explicité, plus l'architecte sera à même de construire un bâtiment qui réponde aux exigences fonctionnelles souhaitées.

Parmi les prestataires, on pourra citer des :

Designers : On peut missionner un designer pour le projet d'aménagement intérieur.²

Fournisseurs de mobilier : (ex : IDM design library <http://idm-mediatheque.fr/projet/>) Le mobilier doit être adapté aux activités de bibliothèque, on peut séparer la commande en plusieurs lots (mobilier de bibliothèque, de bureau, de convivialité).



Prix départemental de l'Architecture et de l'Aménagement de Maine-et-Loire. CAUE de Maine-et-Loire / Conseil départemental de Maine-et-Loire, 2014.

Depuis 1991, tous les deux ans, le CAUE 49 organise un prix départemental de l'architecture de l'habitat social et de l'aménagement en Maine-et-Loire.

Un livre est édité par le CAUE et le département.

Par ailleurs, une plateforme de l'observatoire des CAUE permet de découvrir la production architecturale, urbaine et paysagère au niveau départemental et national (www.caue-observatoire.fr). Une base documentaire accessible en ligne est alimentée par tous les CAUE (www.caue.docouest.com).

Plusieurs autres services peuvent également apporter leur expertise à différents stades du projet.

Une **commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité (CCA)** est une instance de concertation composée d'acteurs représentatifs de la collectivité.

Un **correspondant accessibilité**³ dans le département peut être contacté pour toute question sur ce thème.

Chaque fois que le projet se situe dans un site patrimonial (proche d'un monument historique, dans un site paysager, en ZPPAUP ou AVAP), l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) devra être consulté. Pour le cas particulier de travaux dans des bâtiments classés, l'ABF, au sein des STAP (**Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine**) devra obligatoirement être associé à la définition du projet.

Les **Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** (C.A.U.E) peuvent aussi apporter leur aide en amont des projets. Ce sont des structures associatives de droit privé mises en place à l'initiative du département, et exerçant des missions d'intérêt public. Leur intervention se situe très en amont dans le projet : aide à la décision, étude de faisabilité et programmation.

Ils ont pour missions le conseil aux particuliers, l'expertise auprès des collectivités locales, la formation à destination de tous les acteurs, la sensibilisation, et l'information (architecture, paysages, aménagement).

Ces missions sont instituées par la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

¹ Contact : Jean-Pierre Meyniel, DRAC Pays de la Loire.

² http://www.design-territoire-alternatives.fr/DTA/Les_nouveaux_usages_en_mediatheque.html

³ Contact : Christine Leray, Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire

Témoignage de Jean-Pierre Ducos, Directeur du CAUE

La loi MOP de 1985 définit les rôles et les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) : tout maître d'ouvrage public doit réaliser les études préalables (opportunité et faisabilité), élaborer le programme, déterminer l'enveloppe prévisionnelle, animer le débat public (concertation) et organiser le recours à la maîtrise d'œuvre en application du *Code des Marchés publics*. La plupart des collectivités qui sont dans cette obligation formelle n'ont pas toujours l'équipe technique pour réaliser ces phases préalables.

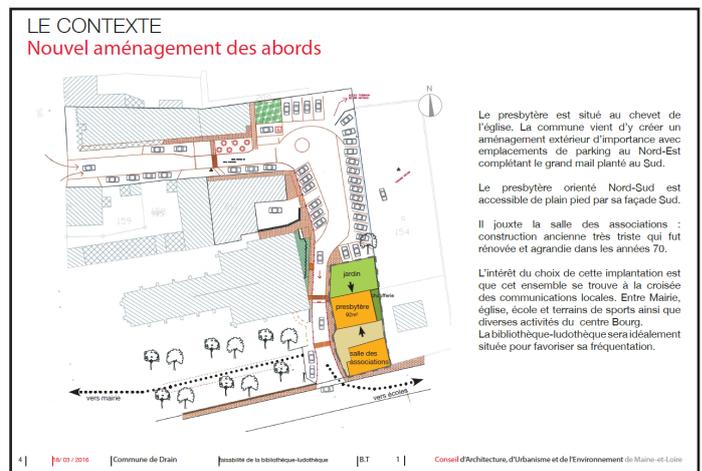
Le CAUE peut être alors sollicité pour réaliser ce type d'action. Nous ne réalisons pas les mêmes missions et opérations qu'un programmiste. Nous nous situons sur des projets d'échelle moyenne ou plus petite (bibliothèques, halte-garderie, cantine scolaire, mairie,...). Le CAUE est un service d'accompagnement de proximité.

Les collectivités nous sollicitent en cas de besoin pour le conseil et l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage.

Le travail réalisé intervient après le diagnostic effectué par le maître d'ouvrage et souvent le futur gestionnaire de l'établissement (le bibliothécaire). De plus en plus, nous élaborons des programmes d'équipement mutualisés (bibliothèque, ludothèque, équipement péri-scolaire,...). La phase de faisabilité est plus longue car il y a de nombreux allers-retours entre le maître d'ouvrage et le CAUE, depuis l'idée initiale jusqu'au choix final parmi différentes hypothèses.

Notre mission s'arrête dès le choix de l'architecte qui assurera la conception du projet selon le programme établi.

Extraits d'une étude de faisabilité du CAUE : commune de Drain, 2016

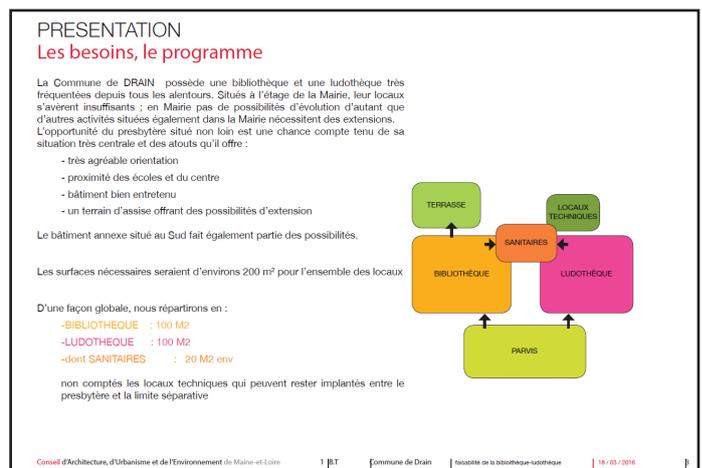


APPROCHE FINANCIÈRE
COMPARATIF DES SCENARI

Nous avons retenu les deux scénarii les plus pertinents pour cette approche financière

SCENARIO	ESTIMATION Euros (HT)	ESTIMATION Euros (TTC)
SCENARIO I	328 000,00	384 000,00
Démolition	30 000,00	36 000,00
Réhabilitation (non compris aménagements)	60 000,00	72 000,00
Construction (non compris mobilier, petits équipements)	238 000,00	276 000,00
SCENARIO IV	358 000,00	429 600,00
Démolition	30 000,00	36 000,00
Réhabilitation (non compris aménagements)	60 000,00	72 000,00
Construction (non compris mobilier, petits équipements)	268 000,00	321 600,00
SCENARIO V	228 000,00	284 000,00
Démolition	30 000,00	36 000,00
Réhabilitation (non compris aménagements)	120 000,00	144 000,00
Construction (non compris mobilier et petits équipements)	35 000,00	42 000,00
escalier (5000 HT) et ascenseur (20 000HT)	35 000,00	42 000,00
Non compris : travaux extérieurs terrassement, nivellements, terrasses, reprise maçonnerie, plantations, raccordements extérieurs, et branchements réseaux	pour mémoire	pour mémoire
provision pour tolérance (10%)	pour mémoire	pour mémoire
Non compris études préalables : diagnostic, étude de sol.	pour mémoire	pour mémoire
Non compris Honoraires de Maîtrise d'œuvre (architecte-économiste, BCT)	pour mémoire	pour mémoire
Non compris Mission Bureau de contrôle, Sécurité-Protection de la Santé	pour mémoire	pour mémoire
Non compris frais de candidatures et dossiers d'appel d'offre	pour mémoire	pour mémoire
Non compris convention CAUE pour mission programmation	pour mémoire	pour mémoire
Non compris Assurances Domage-Clouage	pour mémoire	pour mémoire

18 | 18/03/2016 | Commune de Drain | faisabilité de la bibliothèque-ludothèque | B.T. | Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire



La Commune de Drain possède une bibliothèque et une ludothèque très fréquentées. Dans le cadre d'une réflexion sur l'extension de ces équipements, le CAUE propose plusieurs scénarii et préconise une surface nécessaire d'environ 200 m² à l'emplacement du presbytère.

L'intérêt du choix de cette implantation est que cet ensemble se trouve à la croisée des communications locales. Entre mairie, église, école et terrains de sports ainsi que diverses activités du centre-bourg.

Selon les scénarii, les coûts sont évalués entre 264 000 et 429 600 euros.

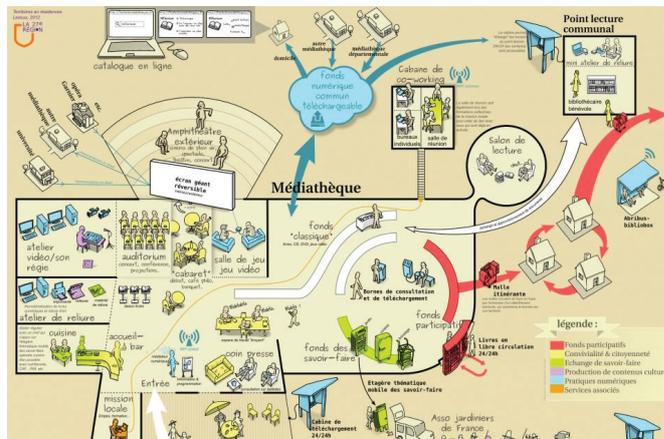
La participation des publics

L'avis des usagers peut être sollicité à certaines étapes du projet culturel et/ou architectural (enquêtes de satisfaction, suggestions, souhaits sur la configuration des espaces, le choix du mobilier...). Par exemple, la population de Sèvre-moise fut consultée par un cabinet d'études.

Projet participatif pour la réalisation de la Médiathèque entre Dore et Allier à Lezoux (Puy-de-Dôme).

Entre juin et novembre 2012, pendant trois semaines, les intervenants invités par la 27^e Région ont travaillé avec les habitants de la Communauté de communes de Lezoux entre Dore et Allier) pour imaginer ce que pourrait être leur future médiathèque. Les méthodes utilisées mobilisèrent des techniques inspirées du "design de services", des sciences sociales et des principes de création "open source".

Au final, les habitants, aidés des designers ont imaginé la médiathèque dont ils rêvaient en dessinant la configuration même de l'espace dont ils avaient besoin. Depuis cette résidence, les travaux ont commencé en octobre 2015 et l'ouverture est prévue en mars 2017.



Le plan d'usage de la médiathèque intercommunale entre Dore et Allier à Lezoux telle qu'imaginée par les habitants. Voir aussi : <http://www.vitrolles13.fr/infoschantiers/mediatheque-la-passerelle/>

Témoignage de Jean-Christophe Lacas, chef de projet de la future médiathèque de Lezoux (Communauté de communes Dore et Allier)

"La bibliothèque se construit pour et avec la population, c'est un lieu de rassemblement et de rencontres. Lors du lancement du projet de construction de la médiathèque intercommunale, la 27^e Région, avec une équipe constituée notamment de designer de services, a élaboré avec les habitants un plan des usages.

Très tôt la population doit être incluse dans ce qui sera son équipement. On doit se préparer à voir le bâtiment évoluer et s'enrichir de nouveaux services, il faut rester à l'écoute.

Les attentes et besoins exprimés ont permis de questionner le projet architectural et l'organisation fonctionnelle pressentie. Par exemple, deux bureaux ont été ajoutés dans l'espace public pour accueillir la permanence d'autres services comme la mission locale.

Cette souplesse s'inscrit dans notre projet d'établissement : nous devons être réactifs face à l'évolution des usages et interroger régulièrement nos pratiques et notre fonctionnement, car un bâtiment figé devient vite obsolète ; d'où l'intérêt de le penser modulable et évolutif.

On ne sait pas, dans quatre ou cinq ans, comment le bâtiment aura évolué ? Sera-t-il toujours une médiathèque à proprement parlé ? Sera-t-il le porteur de nouveaux usages ?

Il faut capter tous les publics, les inviter, proposer un projet qui leur correspond."

Quelle place pour le public : observations, consultation, co-création : les Biblioremix ?

Comme ses initiateurs l'indiquent, "Biblio Remix est un dispositif d'expérimentation, d'invention et de création participatives, autour des services en bibliothèque.

L'idée est de réunir des participants aux compétences diverses (bibliothécaires, lecteurs, bidouilleurs, designers, architectes, usagers ou non des bibliothèques...), et de leur proposer d'esquisser leur vision de la bibliothèque idéale, à travers des questions, des problèmes concrets et des projets à réaliser.

Pendant une journée, par équipes d'environ 5 personnes, les participants sont invités à choisir un projet de remix, à le décrire et le préparer, puis à en faire un prototype (maquette, version de test...). Accompagnées tout au long de la séance par les animateurs de Biblio Remix, les équipes doivent à la fin de la journée montrer leur prototype et raconter leur démarche, afin que ces expériences puissent être compilées et partagées sur ce blog."



Le premier Biblioremix a eu lieu à Rennes en novembre 2013 (Bibliothèque de l'École européenne supérieure d'arts de Bretagne EESAB). Il sollicite des compétences diverses des participants et animateurs, bibliothécaires et non bibliothécaires, compétents en design, médiation, programmation.

<https://biblioremix.wordpress.com/>

LE PROJET FONCTIONNEL ET ARCHITECTURAL

Le projet de fonctionnement, une stratégie globale à long terme

Les moyens en investissement et en fonctionnement de la bibliothèque (budget d'acquisition, personnels, animation) sont à évaluer précisément en amont du projet. Ces derniers influent directement sur la structure de la bibliothèque et inversement.

La surface et l'organisation des locaux vont permettre d'accueillir l'activité de la bibliothèque, des personnels et des publics, et de déployer des collections, équipements et services. Ce projet est intimement lié au PCSES et au projet de service puisqu'il décline de manière plus concrète les

objectifs visés, afin de les mettre en application. De plus la taille du projet sera déterminée en fonction des moyens envisagés par la collectivité et les subventions de l'État.

D'ailleurs, dans le dossier de demande de subvention DRAC, il est demandé une *note* consacrée aux perspectives de fonctionnement de la future bibliothèque. Cette note, disponible en DRAC, décrit le personnel (effectif, qualification), les collections existantes, les crédits annuels d'acquisition et d'animation, les horaires d'ouverture.

Extrait de la Note d'engagement sur le fonctionnement, Service Livre et Lecture. Dotation générale de décentralisation – Concours particulier en faveur des bibliothèques municipales et départementales.

À partir de 2015, la qualité et la cohérence du fonctionnement du futur équipement constitue un critère de modulation du taux d'intervention de l'État au titre de la D.G.D. Bibliothèques. La note sur les perspectives de fonctionnement détaillera et argumentera les points suivants.

1. Moyens en personnel

- nombre en E.T.P., statuts/qualifications des personnes
- calendrier prévisionnel de recrutement
- embauche sur projet spécifique (informatisation, vacataire d'été...).

L'effectif nécessaire au fonctionnement de la bibliothèque/ médiathèque peut varier selon :

- la taille de l'équipement
- l'organisation de l'espace (un ou plusieurs niveaux)
- la multiplicité des supports (CD, DVD, documents numériques...)
- la gestion informatisée (automates de prêts)
- l'importance de l'animation et de la médiation
- la politique des publics (scolaires, personnes empêchées, accueil de groupes)
- les horaires d'ouverture.

2. Politique documentaire et budget annuel d'acquisition

- budget actuel et prévisionnel, global et détaillé par supports (livres, périodiques, CD, DVD, abonnements numériques) et par publics (adultes, jeunes, adolescents, 3e âge, personnes handicapées, petite enfance)

- approche spécifique selon constitution initiale d'un fonds ou développement d'un fonds existant
- perspectives à moyen terme (3 ans).

3. Les horaires hebdomadaires d'ouverture, actuels et futurs

- tous publics
- pour publics spécifiques (scolaire notamment)
- ouvertures différenciées (ouverture partielle, soirée, période estivale...).

4. Politique tarifaire

N.B. : si la politique de lecture publique est menée par différents acteurs du territoire (communes, EPCI), la collectivité maître d'ouvrage du projet se rapprochera, le cas échéant, des autres partenaires pour compléter le volet Fonctionnement de sa future bibliothèque.

Les aspects matériels et techniques liés à l'utilisation et à la maintenance du bâtiment sont à analyser : flux, entretien, consommation énergétique,... Il faut imaginer le bâtiment à l'usage et anticiper son évolution dans le temps.

Dans ce document il est donc clairement dit que pour atteindre les objectifs de service, il faut prévoir un personnel suffisant en nombre et en qualification, un budget pour l'acquisition et le réassort des collections, l'équipement, l'animation. Les modalités horaires d'ouverture vont demander une disposition des espaces et un effectif adaptés à l'accueil des publics.

Les premiers choix : rénovation ou construction, dimensionnement, implantation

Le bon dimensionnement

Il faut prévoir une surface suffisante qui englobe non seulement les besoins nécessaires aux nouveaux services, mais aussi les besoins à venir : développement de la population de la commune, nouveaux partenariats, développement de l'offre de services et documentaire.

Par exemple, la Médiathèque municipale de Segré a été construite dans l'optique d'un fonctionnement intercommunal avec un dimensionnement adapté.

Aujourd'hui, cette anticipation a permis d'intégrer un dépôt centralisé du BiblioPôle, une plateforme qui permet d'assurer la desserte en livres de points de lecture autour de Segré, préfiguration d'une forme de réseau de bibliothèques.



*Bibliothèque tête de réseau et plateforme de Segré.
Le BiblioPôle recommande un espace d'environ 30 m² pour la plateforme.*

L'Observatoire de la lecture publique dresse des profils moyens de surface par tranche de population en fonction des réponses à l'enquête annuelle diffusée auprès des bibliothèques municipales. Établi par le ministère de la culture et de la communication dans le cadre de ses missions réglementaires, ce nouveau rapport s'appuie sur des données collectées auprès d'environ 10 500 bibliothèques et points d'accès au livre interrogés en partenariat avec 65 Conseils départementaux. Il propose également 13 profils différents de bibliothèques municipales selon la population desservie.

Profil moyen	2 000 habitants	3 000 habitants	5 000 habitants	10 000 habitants
Surface en m ²	130	210	320	570
Soit pour 100 hab	7	6.7	6.5	5.9
Nb de places assises	20	30	30	50

Données issues de Bibliothèques municipales : données d'activités 2014 : synthèse nationale par le Ministère de la culture et de la communication, Observatoire de la lecture publique.

Rénover ou construire ?

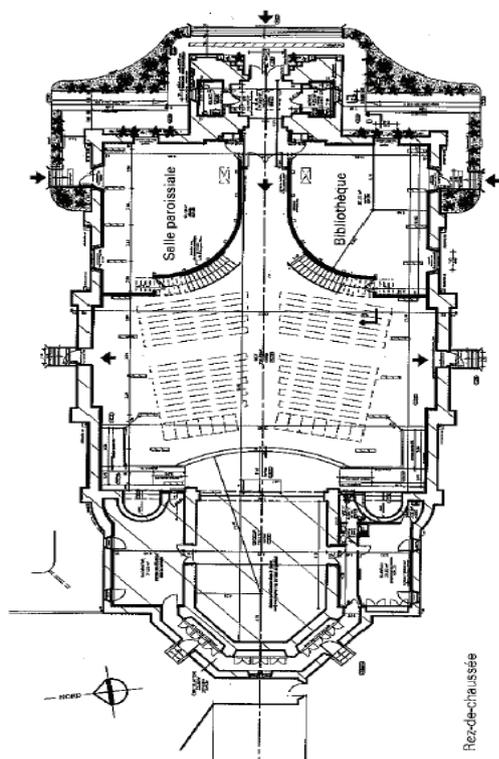
Ce choix devra être orienté dans un souci de rapport coût / efficacité. Plusieurs critères vont entrer en jeu :

- La présence ou non d'un **bâtiment disponible**, appartenant à la collectivité, exploitable et bien situé
- La **fonctionnalité et l'accessibilité** du bâtiment
- Le **coût des travaux**, d'où l'importance de devis pour comparer le coût d'une rénovation ou d'une réhabilitation, d'une extension ou d'une nouvelle construction.

Exemples de réalisations dans un bâti classé

Le projet de réhabilitation de la médiathèque à l'étage de la mairie de Saint-Aubin-de-Luigné, commune déléguée de la commune nouvelle Val du Layon, rentre dans le cas des bâtiments historiques classés. Il implique l'intervention d'un architecte des Bâtiments de France, qui doit valider les différentes modifications effectuées sur le bâtiment, afin de permettre un réaménagement fonctionnel du lieu tout en protégeant son patrimoine architectural.

Dans le cadre de la mise en conformité "accessibilité" de l'ensemble, l'installation d'une plateforme élévatrice sera nécessaire car le bâtiment ne pourra pas accueillir d'ascenseur (bâtiment historique).



Plan de l'église de La Tourlandry - © CAUE 49

La Ranloue est un manoir inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1977. Edifié au XVI^e siècle, il est l'objet d'extensions successives, et restauré dans les années 1980 pour y installer la bibliothèque. Celle-ci est agrandie en 1999 en une médiathèque, tout en respectant l'aspect d'origine du manoir.

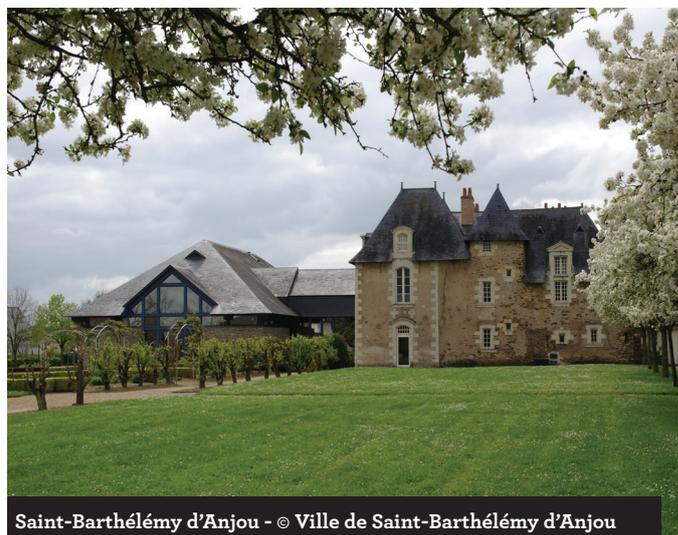
Information sur le site de la ville de Saint-Barthélemy d'Anjou.
<http://www.ville-saint-barthelemy-anjou.fr/index.php/Pr%C3%A9sentation?idpage=107&idmetacontenu>



Saint-Aubin-de-Luigné © Ville de Saint-Aubin-de-Luigné

La Tourlandry présente un exemple original de réhabilitation : en 2011, un incendie détruit une partie de la toiture de l'église du village, on se pose alors la question de restaurer le lieu. La bibliothèque, en recherche d'un emplacement et d'un espace plus adapté, s'introduit dans le projet. L'église de la Tourlandry, réouvre en 2014 avec toujours la nef pour lieu de culte, et deux ailes abritant une salle de réunion et d'exposition, et une nouvelle bibliothèque, ce qui en fait un ensemble lumineux et accueillant.

Le Petit Bleu, lettre d'information trimestrielle du BiblioPôle consacre habituellement sa page 8 à une visite de bibliothèques du réseau départemental. Retrouvez la présentation de ce projet dans la dernière page du *Petit Bleu* n°81 de mars 2016.



Saint-Barthélemy d'Anjou - © Ville de Saint-Barthélemy d'Anjou

L'implantation, la localisation et la signalisation

La localisation de la future bibliothèque sera un élément décisif de sa fréquentation.

Le projet doit réfléchir à l'implantation de la bibliothèque d'un point de vue stratégique à différentes échelles territoriales, communale ou intercommunale, en fonction des compétences choisies (projet de développement culturel et de la lecture). S'agit-il de participer à une redensification du centre-bourg ? S'agit-il de construire une bibliothèque "tête de réseau" ?

Les notions de proximité (services à proximité : commerces, écoles, services médicaux..., situation dans une zone passante), d'accessibilité (mise aux normes, stationnement réservé, accès piéton, coulée verte pour le cheminement des habitants), de desserte (transports en commun) et de visibilité (bâtiment identifiable et mentionné) sont particulièrement à prendre en compte.

Dans tous les cas, il faudra avoir une démarche respectueuse de l'environnement proche (patrimoine classé, naturel, périmètre protégé ZPPAUP) : "tout projet doit s'intégrer

dans une logique globale de développement durable et dans le respect de son environnement urbain ou rural". Plusieurs outils d'information et de recensement existent comme la base Mérimée¹.

Dans le cas des bâtiments patrimoniaux, il faut suivre des procédures particulières en lien avec la réglementation sur la protection du patrimoine bâti, pour les autorisations, devis, et la maîtrise d'œuvre. Les architectes des Bâtiments de France, sont seuls habilités à réaliser le projet de réhabilitation.

¹ Recensement du patrimoine bâti sur la base Mérimée (<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>) : Liste des monuments historiques classés - Maine-et-Loire.

Abords d'un monument historique, ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) : voir <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Batiments-de-France/STAP-du-Maine-et-Loire/Fiches-reglementaires-ZPPAUP-AVAP-et-PSMV> pour l'inventaire des sites protégés dans le Maine-et-Loire.

Signalétique extérieure

Une attention particulière doit être apportée à la signalisation aux abords de la bibliothèque, afin de la rendre visible aux visiteurs :

- Les pancartes directionnelles pour indiquer le chemin jusqu'à la médiathèque
- Des indications de stationnement, notamment des places réservées
- Une "enseigne" qui permet de repérer la bibliothèque : la fonction du bâtiment doit être identifiable et les horaires d'ouverture visibles.

La signalétique extérieure comme intérieure, doit être accessible à tout usager : repères podotactiles, boucles magnétiques, caractères et couleurs contrastés, pictogrammes, éclairage¹.

¹ B.D.P de la Sarthe, *Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque...* - Le Mans : Bibliothèque départementale de la Sarthe. - 59 p.



La médiathèque Victor Hugo de Chemillé-en-Anjou n'est pas située sur un axe passant mais elle est bien indiquée dans la ville. De plus, l'entrée annonce efficacement le nom de la bibliothèque.

La médiathèque La Bulle se démarque par un traitement original de l'entrée et de sa signalétique, extérieure comme intérieure.

Les différentes étapes : définitions et modèles de rétro-plannings¹

Après avoir défini ensemble le projet d'établissement, différentes étapes sont à prévoir avant le début des travaux. On peut compter 2 ans et demi à 3 ans pour la réalisation d'un projet à partir de la prise de décision.

Étude de faisabilité : c'est le diagnostic environnemental de la future bibliothèque : le bassin géographique, démographique, économique, les acteurs éducatifs, culturels, sociaux, associatifs, du territoire. Il inclut un état des lieux de l'environnement documentaire : les structures de lecture publique existantes, leur organisation et fonctionnement, atouts et points faibles. Cette étude permet de prévoir la zone de rayonnement du projet, les publics et futurs partenaires visés. On peut envisager le lieu d'implantation et le dimensionnement du futur bâtiment.

Après avoir défini le projet culturel, social, éducatif, et scientifique (PCSES) du futur établissement, le projet architectural se construit en commun avec les différents acteurs de la collectivité (le comité de pilotage) ainsi qu'avec les professionnels spécialistes. Il est fait appel à un cabinet d'études pour la rédaction du programme.

La réglementation des marchés publics permet désormais une procédure simplifiée, le seuil exigeant la publicité d'appel d'offre étant élevé à 90 000 € au lieu de 25 000 €. Il faut savoir que la DRAC peut financer un % de la programmation si elle a été associée au choix du programmiste.

La **programmation fonctionnelle, technique, architecturale** est la traduction du projet culturel en cahier des charges ou "programme" pour l'architecte : il reprend en détail toutes les fonctionnalités du bâtiment répondant au PCSES, et utilise une terminologie normée.

Il présente notamment le **schéma fonctionnel**. C'est la description fonctionnelle des espaces (surfaces utiles, usages, règles d'accessibilité et de sécurité, équipement) et leur articulation pour optimiser les circulations (parcours des usagers, des professionnels, circuit des documents, déambulations lors des médiations et expositions.)

Le comité de pilotage doit alors lancer l'appel d'offre pour sélectionner le maître d'œuvre : l'architecte (ou cabinet d'architectes) ; le programme décline toutes les exigences du projet.

On distingue alors 4 étapes :

- **L'esquisse (ESQ)** : 1 mois, vérification de l'adéquation au programme. La sélection du maître d'œuvre se fait à partir de ce document, évalué par le jury (membres du comité de pilotage).
- **L'avant-projet sommaire (APS)** : 1 à 2 mois, rectification et validation de l'adéquation projet/programme.
- **L'avant-projet détaillé (APD)** : 2 à 3 mois, fixation définitive du programme, premier devis.
- **Le projet (PRO)** : 2 à 3 mois, précisions techniques, budgétaires, calendrier.

Dossier de consultation des entreprises (DCE) : choix des prestataires pour l'exécution des différents ouvrages.

Exécution (EXE) : travaux.

Aménagements intérieurs : coopération maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, appels à fournisseurs spécialisés (mobiliers, équipement).

Dossier des ouvrages exécutés (DOE) : validation technique et état des lieux du bâtiment définitif.

Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) : établit les conditions d'accès sécurisées sur le site.

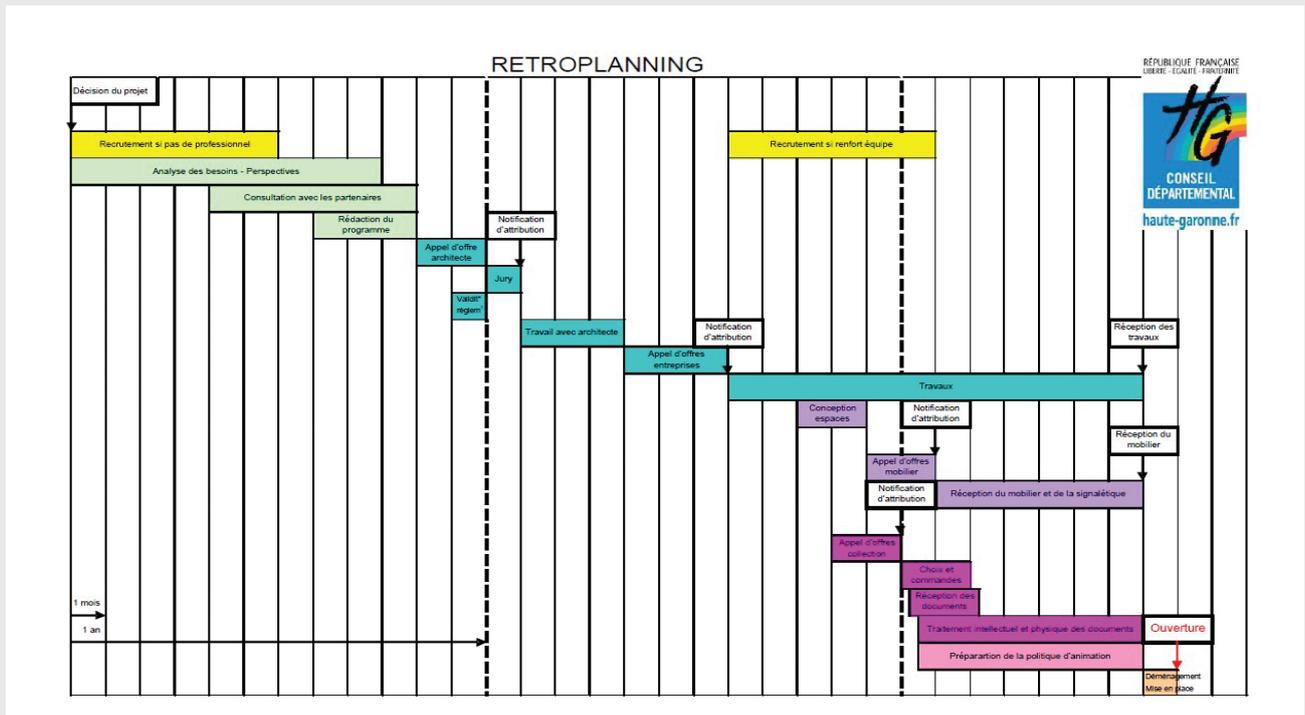
¹ Concevoir et construire une bibliothèque, p. 200.

Journée professionnelle BIB21, 30 septembre 2011, Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais Atelier 3 la bibliothèque du rêve à la réalité : <http://fr.slideshare.net/mediathequepasdecals/atelier-3-la-bibliothque-du-rve-la-ralit-part1>



Bibliothèque de Champigné en travaux © Le BiblioPôle

Exemple de rétroplanning



Rétroplanning, de la conception du bâtiment à l'ouverture de la médiathèque, 2015, Médiathèque Départementale de la Haute-Garonne - http://mediatheque.haute-garonne.fr/portail/images/stories/Boite_outils/av_retroplanning.pdf

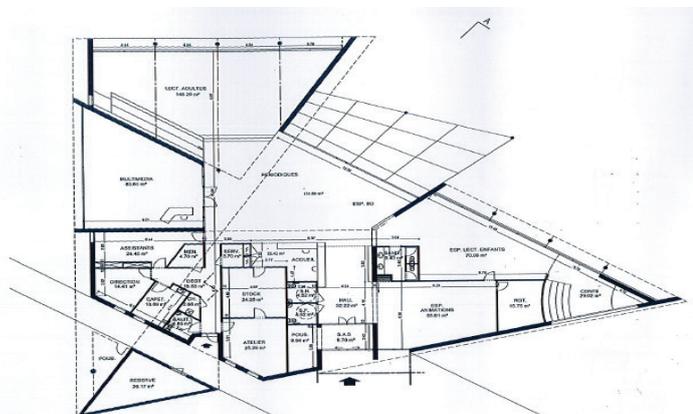
Pour un Établissement Recevant du Public, le délai d'instruction au regard du Code de l'urbanisme et du Code de la construction et de l'habitation est de 6 mois (délai maximum, qui peut être majoré si le dossier déposé en mairie est incomplet).

Choix du lieu et du bâtiment	Recrutement du personnel	Elaboration du programme
<ul style="list-style-type: none"> • construction ou • réhabilitation • choix du programmiste • choix de l'architecte • APS • APD • choix des prestataires • permis de construire 	<ul style="list-style-type: none"> • professionnel → catégorie A, B ou C • bénévole → formation BDP → formation ABF 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition technique, architecturale, fonctionnelle du bâtiment • schéma fonctionnel et plan d'aménagement intérieur → espaces au public → services internes établissement des plans cahier des charges • mobilier • informatique • système antivol ...
Budget d'investissement	Budget de fonctionnement	Les subventions
<ul style="list-style-type: none"> • bâtiment • mobilier • informatique • matériel audiovisuel • matériel d'animation • SIGB • système antivol /RFID • automates de prêts/retours, • photocopieur / machine à café • boîte de retour extérieure 	<ul style="list-style-type: none"> • salaire(s) du personnel • collections → acquisitions → équipement • chauffage, assurances, entretien du bâtiment • contrats de maintenance (bâtiment et autres équipements et logiciels) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Culture : DRAC Pays de Loire • Préfecture (DGE) pour les communes de moins de 2000 habitants et pour les projets de moins de 100 m². • CNL : Centre national du Livre (uniquement pour les collections)
Bâtiment	Équipement	Constitution des collections
<ul style="list-style-type: none"> • appel d'offres • choix des entreprises • choix des matériaux • suivi du chantier • réception des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • mobilier → choix du fournisseur → implantation définitive → commande • informatique → commande du matériel → installation → formation 	<ul style="list-style-type: none"> • acquisitions • traitement • équipement (in-situ ou délocalisé) → imprimés → audio → vidéo → ressources numériques
Installation du mobilier, signalétique	Déménagement des collections	Préparation de l'ouverture
<ul style="list-style-type: none"> • signalétique interne • signalétique externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Réinstallation des collections 	<ul style="list-style-type: none"> • règlement intérieur • guide du lecteur • communication externe : presse, plaquette publicitaire, sites institutionnels, réseaux sociaux • animations à prévoir pour l'inauguration

Ce tableau, élaboré par l'équipe du BiblioPôle, résume les différentes phases d'un projet global (bâtiment, équipement, collections, personnels)

Le geste et l'intention de l'architecte

Volonté politique, la future bibliothèque est le fruit d'une réflexion approfondie de l'architecte qui inscrit la culture dans un lieu, en apportant sa propre vision. La géométrie de la structure peut délivrer un message symbolique, ou s'intégrer toute en harmonie dans l'environnement. L'enjeu est de réussir à faire émerger un bâtiment remarquable qui trouve toute sa place dans la vie de la cité.



Plan de la médiathèque de Beaucouzé © Cabinet SCM Lacroix et Mignot



Médiathèque de Beaucouzé © Ville de Beaucouzé



Dessin de la médiathèque de Trélazé © Cabinet SCM Lacroix et Mignot



Médiathèque de Trélazé © Ville de Trélazé

Plans et réalisations des médiathèques de Beaucouzé et de Trélazé (2006)

Témoignage de M. Pierre-Yves Lacroix, architecte du cabinet SCM Lacroix et Mignot, Angers

"La volonté qui a guidé ces réalisations est l'appropriation du lieu par les usagers. L'architecte offre des espaces à occuper, il n'impose pas ses volumes : on n'est pas dans une architecture sculpturale. Notre cabinet est très lié à l'approche de proximité, à l'écoute des acteurs du projet maîtres d'ouvrage, utilisateurs, professionnels de la bibliothèque. C'est l'écoute de toutes les parties qui fait la réussite d'un projet. L'intégration dans le site aussi est importante : il faut trouver une liaison avec les bâtiments, existant et l'environnement naturel. Les contraintes nous inspirent finalement. À Trélazé, les matériaux, ardoises et briques, marquent l'identité du lieu.

Une attention particulière est portée à la lumière, l'acoustique, l'accueil. Celui-ci doit être central mais garder une vue sur l'ensemble. Le rayonnement doit être correctement orienté vers l'accueil. Cet aménagement intérieur doit prendre en compte la parole du professionnel de la bibliothèque et des usagers qui vont habiter le lieu.

Aujourd'hui, la tendance est aux volumes simples, au style très épuré, avec des matériaux naturels, le bois, le zinc. Il y a l'influence de l'architecture japonaise, sensible, réfléchi, en lien avec l'extérieur/intérieur, dans un esprit de continuité."

Les normes, les labels et les éléments techniques

Les normes qui régissent toute construction de bâtiment public sont encadrées par le code de la construction, loi "MOP" relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique, le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les contraintes techniques concernent l'accessibilité, la sécurité contre l'incendie, la conception durable et la conservation des collections patrimoniales pour les bibliothèques concernées par cet aspect¹.

En application de la loi du 11 février 2005² les bâtiments construits ou rénovés recevant du public ou des locaux d'habitation doivent engager une mise aux normes d'accessibilité depuis le 1^{er} janvier 2007.

Sécurité ERP S : un plan d'évacuation et des procédures en cas d'incidents doivent être connus et affichés, le personnel régulièrement formé pour assurer la sécurité de l'établissement. Les bibliothèques sont classées dans la catégorie des ERP de type S (bibliothèques, centres de documentation et de consultation d'archives).

Label environnemental HQE : la "Haute Qualité Environnementale" n'est pas une norme mais une démarche qualité qui allie confort et respect de l'environnement, en étudiant le ratio coût/efficacité des constructions.

Les constructions publiques s'orientent de plus en plus vers des **bâtiments basse consommation** (BBC) afin de réduire les coûts de fonctionnement et l'empreinte écologique (choix des matériaux béton, verre et bois pour une meilleure isolation thermique, énergies renouvelables et "système intelligent de gestion" du chauffage, de l'éclairage, toits végétalisés...).

Les notions de surface

Il convient d'apporter une vigilance particulière quant à la terminologie employée pour le calcul de la surface du futur bâtiment. Les différentes surfaces exprimées sont les suivantes :

- **Surface utile** (SU) : surface nécessaire à l'exercice des activités définies par le programme (utilisée par le professionnel de bibliothèque)
- **Surface dans œuvre** (SDO) : SU + circulations, paliers d'étage, escaliers, ascenseurs couloirs (utilisée par l'architecte)
- **Surface de plancher** (SDP) : surface calculée au nu intérieur des façades. Ce sont les nouvelles surfaces pour les permis de construire.

Pour exemple, un bâtiment d'une surface utile de 1000 m² aura une SDO de 1 300 m² et une SDP de 1 500 m².

La charge au sol

Calculée en kilogramme par mètre carré (kg/m²), elle exprime le poids maximum supporté par le sol. Les recommandations de l'AFNOR de juin 1986 sont les suivantes :

Espaces en libre accès : 600 kg/m²

Magasins de compactus (système d'étagères sur rail) : 1200 kg/m².

À titre de comparaison, la charge au sol standard est de 250 kg/m² dans les bureaux.

Il faut vérifier soigneusement les indications de charge au sol en particulier dans le cas d'une réhabilitation de bâtiments.

¹ <http://www.enssib.fr/content/normes-respecter-pour-une-construction-de-bibliotheque>

² Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>). "Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente" - Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014, Art. R. 111-19-7, II.

³ Constructions publiques architecture et "HQE", Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, 2003. www.archi.fr/MIQCP http://www.caue03.com/userfiles/files/CIBLES_HQE.pdf

Les 14 cibles de la HQE

ENVIRONNEMENT	
<p>Eco-construction</p> <p>Cible 1 : Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat</p> <p>Cible 2 : Choix intégré des procédés et des produits de construction</p> <p>Cible 3 : Chantier à faibles nuisances</p>	<p>Eco-gestion</p> <p>Cible 4 : Gestion des énergies</p> <p>Cible 5 : Gestion de l'eau</p> <p>Cible 6 : Gestion des déchets d'activité</p> <p>Cible 7 : Gestion de l'entretien et de la maintenance</p>
<p>Confort</p> <p>Cible 8 : Confort hygrothermique</p> <p>Cible 9 : Confort acoustique</p> <p>Cible 10 : Confort visuel</p> <p>Cible 11 : Confort olfactif</p>	<p>Santé</p> <p>Cible 12 : Conditions sanitaires des espaces</p> <p>Cible 13 : Qualité sanitaire de l'air</p> <p>Cible 14 : Chantier à faibles nuisances</p>
USAGERS	

Exemple du projet de la médiathèque de Beaufort-en-Anjou.

Surfaces bibliothèques estimées	
- sas	6 m ²
- hall (périodiques)	20 m ²
- accueil	25 m ²
- bureau direction	12 m ²
- bureau des assistants : 2 personnes	14 m ²
- magasin : réserve active	45 m ²
- atelier comportant deux parties : réparation et livraison	20 m ²
- local reprographie	10 m ²
- sanitaires publics	15 m ²
- espace numérique (6 postes)	10 m ²
- espace animations / espace de travail en groupe	50 m ²
- rangement espace animations	15 m ²
- espace adultes	110 m ²
- espace adolescents	80 m ²
- espace enfants	100 m ²
- espace vidéothèque + discothèque	40 m ²
- local serveur	3 m ²
- entretien	5 m ²
- local technique : chaufferie	3 m ²
- local technique : ventilation	12 m ²
- déchets	5 m ²
soit une surface totale utile + circulations	600 m ²
Espaces extérieurs (jardin de lecture)	600 m ²

Extrait du projet culturel de la bibliothèque de Beaufort-en-Vallée. Annexe "Éléments de programme : la structure et les espaces"

"L'implication environnementale

Ce bâtiment devant répondre aux exigences ambitieuses de la RT 2012, le Maître d'ouvrage souhaite poursuivre son effort en faveur des énergies renouvelables en cohérence avec la charte forestière du Pays des Vallées d'Anjou, de la qualité de l'air et de contribuer au développement des filières d'éco-matériaux.

Des études comparatives seront effectuées pour étudier les solutions les plus intéressantes en chauffage par énergies renouvelables.

Le système de renouvellement d'air sera particulièrement étudié de façon à en garantir une qualité optimum. Les matériaux de construction et d'équipement seront sélectionnés parmi les plus respectueux de l'environnement.

Une liaison douce reliera le cœur de ville à la bibliothèque."

Témoignage de Brigitte Michaud, Bibliothèque de Beaufort-en-Vallée, commune déléguée de la commune nouvelle de Beaufort-en-Anjou.



Beaufort-en-Anjou © Jeanne Chaize

L'actuelle bibliothèque de Beaufort-en-Vallée est située à l'étage de la mairie. Le nouveau bâtiment de 600 m² sera composé d'un plateau, et d'un espace d'animation modulable qui se transformera en salle de lecture.

Un jeu de formes et couleurs sur les vitrages donne plus de perspective.

"L'architecte, Nolwenn Dulieu, a su se montrer très à l'écoute, tout au long du projet. Nous avons regroupé dans un dossier ce que l'on souhaitait voir dans notre bibliothèque, ce qui nous avait plu ailleurs. L'architecte nous a proposé différentes implantations et ambiances. Nous avons discuté sur les espaces intérieurs, afin d'optimiser le lieu et de conserver de la souplesse. La bibliothèque va donner sur un jardin public, les lecteurs pourront sortir y lire, des animations s'y dérouleront."

Témoignage d'une lectrice, Bibliothèque de Beaufort-en-Anjou

Native de Beaufort-en-Vallée, cette lectrice fréquente la bibliothèque depuis plus de cinquante ans. Elle s'y rend 2 à 3 fois par semaine.

"Je n'y vais pas pour séjourner, mais plutôt pour me réapprovisionner en documents. Ce que j'apprécie, c'est l'échange avec l'équipe, et l'offre documentaire.

C'est important que la nouvelle médiathèque soit de plain-pied pour l'accessibilité ! J'ai des amies qui ne peuvent pas se rendre à la bibliothèque à cause des escaliers. Ce n'est pas une situation satisfaisante non plus pour les familles avec poussette.

Ce n'est pas utile que l'architecture soit spectaculaire mais le côté pratique et agréable du lieu compte énormément. Il est important que l'endroit soit lumineux, clair, et les collections espacées, aérées. Alors j'attends avec impatience son ouverture!"

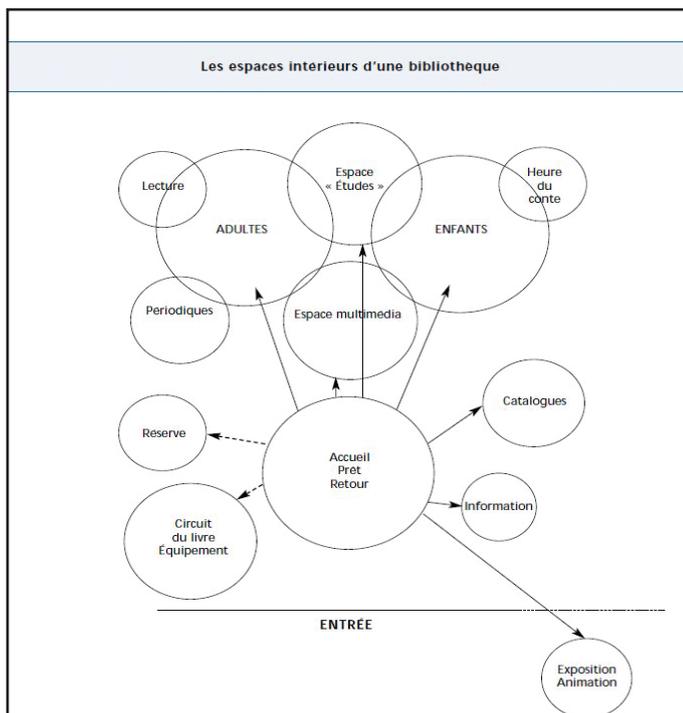
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

"Dans l'idéal, il faudrait que le projet de bâtiment et le projet d'aménagement intérieur soient étudiés en parallèle, et non pas en différé, comme cela se fait actuellement, et avec le même niveau d'exigences de commande publique que celle qui prévaut pour l'architecture.

Concrètement, il faudrait un véritable programme d'aménagement intérieur, avec des objectifs qualitatifs – et pas simplement une définition quantitative des mobiliers nécessaires – des prestations explicitement demandées lors du choix de la maîtrise d'œuvre."

<http://www.lagazettedescommunes.com/105241/bibliotheques-ouvrir-un-debat-specifique-sur-les-amenagements-interieurs/>

Les espaces et zones de circulation



Proposition d'un schéma fonctionnel, *Aménager une bibliothèque en milieu rural*, Guilbaud Didier, *Direction du livre et lecture de Touraine*, 2002.

Une répartition selon les usages

La médiathèque peut être vue comme une imbrication de différents espaces plus ou moins ouverts et modulables.

Elle s'articule en plusieurs "zones d'activité" : toutes doivent être accessibles.

● **Espaces de services internes** : bureaux, équipement, salle de réunion, espaces de stockage (réserve ou magasin).

● **Espaces publics** : accueil, espaces de consultation, d'activités (jeux, ateliers, formation), espace d'animation et d'exposition.

Ces espaces, proposés à titre indicatif, sont fonction des objectifs qui ont été définis à travers la politique d'accueil des publics.

● **Quels publics accueillir ?** Adolescents, jeunes lecteurs, bébés

lecteurs, actifs, demandeurs d'emploi, personnes âgées, publics spécifiques, absents, éloignés,...

● **Quels usages favoriser ?** Lecture-détente, formation, usages numériques, écoute musicale, jeux vidéo, co-création, galerie d'exposition, jardin partagé, atelier cuisine,...

● **Quels services proposer ?** Espaces manifestations et animations, formation, numérique, et surfaces de détente : salons, espace café ou petite restauration, patio, terrasse ou jardin,...

● **Quelles collections offrir ?** Espace actualité, documentaires, multimédias, jeux,...

On peut matérialiser l'organisation des espaces à l'aide d'un projet ou plan d'aménagement intérieur. Il semble intéressant de s'appuyer sur l'expérience vécue par les usagers pour faire émerger les besoins d'aménagement.

À l'instar des musées, l'accès aux collections et aux différents services peut être imaginé comme un parcours.

Une attention particulière est portée à l'espace d'accueil premier point de rencontre avec le lieu.



La bibliothèque de Gesté a fait le choix d'un espace d'accueil chaleureux et coloré.

Des espaces qui placent l'utilisateur au cœur de la bibliothèque

Pour placer l'utilisateur au centre du service, on sera attentif au nombre de places assises pour la lecture, le travail, la recherche, les ateliers, les animations.

On imaginera des collections moins nombreuses mais régulièrement renouvelées pour mieux attirer les lecteurs. C'est pourquoi, un travail sur l'aménagement d'une bibliothèque s'accompagne toujours d'une réflexion sur les collections et la politique documentaire de son établissement.

Pour autant, on ne négligera pas les espaces internes, réservés aux équipes de bénévoles ou professionnels. Bureaux, réserves, salles d'équipement, salle de convivialité pour le personnels sont à prévoir et à étudier selon la taille de l'équipement.



Bibliothèque Nelson Mandela, Angers © Ville d'Angers

Située au sein de la cité éducative du même nom, la bibliothèque Nelson Mandela a été inaugurée en 2012. D'une surface de 600 m², les prêts et retours des documents ont été automatisés afin de libérer de l'espace et du temps pour les usagers. Elle propose des jeux vidéo, pour jouer sur place ou emprunter.

L'espace d'animation

On trouve souvent l'espace de médiation culturelle dans le secteur consacré au public jeunesse, pour la fréquence des animations qui s'y déroulent et l'accueil des scolaires. Mais on peut aussi imaginer de le positionner autrement, de manière à ce qu'il s'adresse plus explicitement à tous les publics.

Dans une surface limitée, il peut être utilisé également pour les expositions. On peut choisir de la placer au centre de la médiathèque ou au contraire de l'éloigner des espaces de lecture pour garantir une bonne gestion sonore des espaces.



Médiathèque de Juigné-sur-Loire © Juigné-sur-Loire

L'espace d'animation de la médiathèque de Juigné-sur-Loire comporte des gradins qui permettent d'accueillir le jeune public.



Bibliothèque de Verrières-en-Anjou © Verrières-en-Anjou

La bibliothèque de Verrières-en-Anjou propose un espace polyvalent. Les bacs à albums montés sur roulettes peuvent laisser la place à un espace d'animation ou d'exposition.

Les espaces numériques

Les médiathèques sont généralement équipées d'un espace multimédia (parc informatique, salon numérique). Les plus petites bibliothèques peuvent emprunter les malles numériques du BiblioPôle pour animer leurs espaces.



Salon numérique © Médiathèque Saumur Agglo

Le salon numérique aménagé en 2015 modernise l'image de la médiathèque et facilite le séjour sur place des usagers.



Malle numérique © Le BiblioPôle

La malle numérique du BiblioPôle réalisée en 2014 circule dans les bibliothèques du réseau BiblioPôle. Elle comprend des tablettes, des liseuses, et du mobilier accueillant¹.



Espace numérique de Trélazé © Ville de Trélazé

Les cybercentres sont des espaces numériques associatifs ou institutionnels dont la mission principale est l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, et aux outils numériques par la mise à disposition d'équipements et des actions de formation. Ils ont un véritable rôle social à travers la lutte contre la fracture numérique.

L'espace numérique de Trélazé animé par l'association *Terre des Sciences* est hébergé dans la médiathèque.²

Par ailleurs, lors de l'aménagement d'une bibliothèque, il est indispensable de proposer des prises et une connexion Wi-fi pour que les usagers puissent utiliser leur propre matériel.

Ces nouvelles pratiques nomades s'étendent aujourd'hui à tous les lieux publics (salles d'attente, gares, cafés et bibliothèques) et sont inspirées du modèle BYOD ("Bring Your Own Device", littéralement : "Viens avec ton propre matériel").

¹Pour plus d'information sur les outils d'animation, vous pouvez visiter le portail <http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/lecture-publique/animation/les-outils-animation/>

²Terre des Sciences, un Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI), labellisé Science et Culture Innovation par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. <http://www.terre-des-sciences.fr/multimedia/decouvrir-les-cybercentres/mission/>

Le bâtiment, lieu d'accueil partagé ou mutualisé avec d'autres services

Si l'on veut privilégier le séjour prolongé des usagers et élargir son public, il est judicieux de réfléchir aux modalités pratiques de l'accueil.

● **Choix des horaires d'ouverture** : les horaires doivent être adaptés au rythme de vie des habitants (déplacements pendulaires, rythmes scolaires,...).

● **Présence d'autres services** : dans un établissement partagé avec d'autres services, un accueil commun peut contribuer à la fréquentation de nouveaux publics.

Ce peut être des permanences institutionnelles (administration insertion, santé) ou associatives (aide aux devoirs, associations culturelles, artistiques...), ou encore un service d'échanges local (partage de compétences, AMAP, relais-colis). Un espace ateliers peut accueillir des propositions selon les compétences et envies de chacun (repair café ou fab'lab, ou toute autre activité manuelle (photo, cuisine, scrapbooking, calligraphie...)).



Montjean-sur-Loire © Montjean-sur-Loire

La bibliothèque de Montjean-sur-Loire a été inaugurée en octobre 2016. Elle partage une partie de ses locaux avec la nouvelle école de musique.



Saint-Florent-le-Vieil © Le BiblioPôle

La communauté de communes de Saint-Florent-le-Vieil a construit en 2012 un nouvel équipement afin de proposer une offre culturelle et sociale équilibrée sur l'ouest de son territoire. Le "Pôle famille" est composé d'une bibliothèque, d'un espace multimédia partagé, d'un accueil de centre social, ADMR (Aide à domicile en milieu rural), d'un multi-accueil et d'une salle de réunion intercommunale.



Banque alimentaire de Saint-Mathurin-sur-Loire © Bibliothèque Mathu'Lu

La bibliothèque de Saint-Mathurin-sur-Loire a ouvert ses portes en 2015. Elle partage une partie de ses locaux avec la banque alimentaire.



Saint-Martin-de-la-Place © Edith Meaume

La bibliothèque de Saint-Martin-de-la-Place a été installée à l'étage de l'ancienne gare, dans un local de 50 m² rendu accessible par l'installation d'un élévateur. Elle partage ce bâtiment entièrement rénové avec un cabinet médical situé au rez-de-chaussée. C'est une manière intelligente de regrouper les services afin de faciliter l'accès aux différents publics (personnes âgées, familles,...).

Le mobilier et l'ambiance

Le mobilier organise l'espace intérieur. Confortable, léger, mobile, il permet de jouer avec les différentes zones en fonctions de besoins réguliers ou ponctuels (animations, formations, ateliers, spectacles).

Le mobilier doit être :

- **Fonctionnel** : adapté aux collections et aux usages, il doit répondre aux règles de sécurité (ignifugé, adapté au jeune

public, aux différents formats et supports...)

- **Modulable** : afin de s'adapter à différentes activités
- **Ergonomique** : au design pratique, il doit notamment prendre en compte les règles d'accessibilité
- **Confortable** : pour accueillir un séjour prolongé, inviter à la détente, il permet de nouvelles postures liées aux différentes pratiques (travail, lecture, discussion, jeux,...).



Médiathèque Les boîtes à culture de Bouchemaine © Le BiblioPôle



Médiathèque La Bulle © Ville de Mazé-Milon

Caractéristiques ergonomiques	Adultes	Jeunesse
Hauteur de la tablette utile la plus haute	1,50 m	1,00 m
Hauteur de la tablette utile la plus basse	0,60 m	0,40 m
Nombre maximal de tablettes par hauteur	4	3
Largeur maximale de la tablette	1,00 m	1,00 m
Profondeur de la tablette	0,25 m	0,25 m
Nombre de livres par mètre linéaire	30 à 40	40 à 50
Hauteur minimale bac BD adulte	0,90 m	

Pour des rayonnages et des collections accessibles, la Direction du livre et de la lecture préconise une hauteur maximale du dernier rayonnage à 1,50 m et minimales à 0,30 m¹. Pour les collections jeunesse, la hauteur maximale sera plutôt de 1,20 m. La profondeur moyenne recommandée des étagères est de 22 à 30 cm².

Pour les autres éléments de mobilier, on peut éviter des erreurs en se mettant en situation réelle, et prévoir tous les types de publics possibles accueillis (taille, mobilité). Pour les tables de travail, une hauteur minimale de 0,80 m avec un dégagement inférieur de 0,70 m de hauteur et une profondeur de 0,60 m permet l'installation d'un fauteuil roulant³.

Pour assurer une bonne fluidité de circulation, il est recommandé entre deux rayonnages en libre accès, un espacement de 1,40 m pour permettre à tous de circuler (usagers, fauteuil, poussette, chariot) et se croiser. Cette facilité de circulation doit également être prévue entre les tables de lecture (1,90 m) et les rayonnages (1,50 m). Il faut également prévoir des aires de rotation de 1,50m

de diamètre à l'extrémité des allées comprises entre les rayonnages, afin de permettre aux personnes en fauteuil de faire demi tour

L'espace d'accueil doit être largement dégagé : prévoir 2 m libres devant la banque de prêt. Un cheminement podotactile⁴ peut être installé pour les personnes non voyantes.

Il faut penser aux contraintes matérielles d'implantation : position des plinthes, présence de piliers, emplacement des prises électriques, des interrupteurs et des radiateurs ou convecteurs, fenêtres et portes, hauteurs sous linteau, plafond en mezzanine...

¹ Direction du livre et de la lecture, Bibliothèques publiques & personnes handicapées, Paris : Ministère de la culture, 1996. (p.17).

² Gascuel, Jacqueline, Un espace pour le livre : guide à l'intention de tous ceux qui construisent, aménagent ou rénovent une bibliothèque, Éd. du Cercle de la librairie, 1993.

³ B.D.P de la Sarthe, Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque. Le Mans Bibliothèque départementale de la Sarthe. p.22.

⁴ Bandes plastiques à reliefs de 0,40 m de large.

Capacité des mobiliers.

Secteur de la bibliothèque	Etude des capacités de rangement	Nature du document	Nombre de document pour 0,9 m linéaire (largeur standard du mobilier bibliothèque)	Nombre de documents, sur plusieurs niveaux, pour une largeur de 0,9 m	
				Nombre et nature des éléments (adaptation au format des ouvrages)	Nombre de documents
Espace consultation		Ouvrages de référence	30	3 tablettes	90
Secteur prêt adultes		Romans	30	4 tablettes	120
		Documentaires		3 tablettes	90
Secteur prêt enfants		Livres d'enfants (documentaires, romans)	40	3 tablettes	120
		Albums sur étagère	50	3 tablettes	150
		Albums dans bac (0,35 x 0,35 x 0,25m)	30	Bac de 4 cases de (0,35 x 0,35 x 0,25 m)	120
Secteurs adultes et jeunesse		Revues, magazines	4	4 présentoirs	(Avec stockage) 16
		Quotidiens	2	5 présentoirs	
		Bandes dessinées dans bac (0,35 x 0,35 x 0,25 m)	30	Bac de 4 cases de (0,35 x 0,35 x 0,25 m)	120

Calcul des mètres linéaires nécessaires en mobilier de bibliothèque en fonction du nombre de livres détenus : tableau de conversion mètre linéaire en documents (Bibliothèque départementale de prêt du Lot).

Comment déterminer l'espace nécessaire aux collections ?

L'affirmation des bibliothèques "troisième lieu" se traduit par l'évolution de l'aménagement vers des collections plus aérées : l'espace public présente une alternance d'espaces de vie (places assises, mobilier de consultation, espaces d'animation et de détente) et d'espaces documentaires (les meubles servant aussi à délimiter les différents espaces).

Il n'existe pas de normes volumétriques nationales encadrant la densité des collections, plutôt des recommandations¹. Celles-ci ont diminué : moins de 30 documents par mètre linéaire afin de satisfaire aux normes d'accessibilité (circulation et hauteur) mais aussi au confort de consultation. Les bibliothèques disposant d'une surface insuffisante trouvent un avantage certain dans le fonctionnement en réseau, la rotation régulière des documents entre bibliothèques (navettes) permettant de maintenir une offre documentaire renouvelée.

¹ Pagès, Laura ; Lahary, Dominique, 2015. *Vers des bibliothèques de lecture publique sans livres imprimés ?* <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65846-vers-des-bibliotheques-de-lecture-publique-sans-livres-imprimes.pdf>

Autres recommandations

- **Élaborer l'implantation du mobilier** et la localisation du **système antivol** en même temps que les plans du bâtiment.
- **Commander le mobilier suffisamment à l'avance** : 2 mois de délai minimum demandés par les fournisseurs, pour qu'il arrive au moment où le bâtiment est prêt.
- **Bien évaluer le temps de déménagement et aménagement des collections** : pour la mise en carton de 7 500 livres, compter 7 personnes à temps plein pendant 3 jours. Pour la mise en rayon, avec le même volume d'ouvrages, compter 12 jours pour 4 personnes à temps plein.



Médiathèque de Saint-Macaire-en-Mauges © Le BiblioPôle



Bibliothèque d'Écouflant © Le BiblioPôle

Les types de mobilier

On peut diviser le mobilier en plusieurs types : mobilier spécialisé de bibliothèque, de convivialité, de bureau. Le mobilier dit "de bibliothèque" est proposé par les fournisseurs spécialisés.

Il existe un annuaire des fournisseurs de mobilier spécialisé sur bibliofrance.org¹.

On peut aussi faire appel à des artisans et artistes locaux pour certaines catégories de mobilier, afin d'apporter une touche d'originalité.

¹ <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-l-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques>



Bibliothèque Cerqueux-sous-Passavant © Le BiblioPôle

Pour son réaménagement, la bibliothèque des Cerqueux-sous-Passavant a fait appel à un menuisier local qui a conçu les rayonnages et bacs à album.



Présentoir espace musique et cinéma bibliothèque de la Ranloue à Saint-Barthélémy d'Anjou © Le BiblioPôle

La société angevine SG Mobilier Carton propose du mobilier en carton qui s'adapte parfaitement aux bibliothèques, et propose aussi des stages de confection. Sandrine Guignard | SG Mobilier Carton.

<http://www.mobilier-carton-sur-mesure.com/>



Mobilier de Dominique Chanson, Saint-Macaire-en-Mauges © Le BiblioPôle

Dominique Chanson, artiste locale, a réalisé des bacs albums et des étagères pour la médiathèque de Saint-Macaire-en-Mauges.



Mobilier de la société BRM, Gesté © Le BiblioPôle

Dans le cadre de ses travaux d'extension, la bibliothèque de Gesté s'est équipée d'un mobilier coloré et fonctionnel.



Chaises en carton, médiathèque de Corné © Le BiblioPôle

La médiathèque de Corné a choisi des chaises en carton pour l'espace jeunesse.

Couleurs et matériaux

Certains espaces revêtent une ambiance très marquée comme les espaces jeunesse (couleurs, mobilier).

On peut s'inspirer de la chromothérapie (étude de la perception et l'effet des couleurs) pour des ambiances ludiques ou sobres, chaudes ou froides afin d'obtenir l'atmosphère souhaitée (calme, dynamique...).

Les couleurs vives et chaudes du mobilier et de l'aménagement intérieur rendent l'ambiance attractive et

renvoient une image moderne de la bibliothèque.

Le recours à des matériaux naturels comme le bois dans des espaces vitrés donnent un aspect lumineux et chaleureux.

Remarques :

Attention aux effets de mode.

Penser à protéger les collections de la lumière directe.



Éclairage/lumière (naturelle/artificielle) et acoustique

L'éclairage et l'exposition de la bibliothèque sont essentiels. De même, une importance particulière doit être accordée à l'acoustique pour permettre une cohabitation idéale des usages et des usagers.

Les revêtements et l'ameublement des différentes zones doivent être pris en compte dans le travail sur l'acoustique,

afin d'éviter une ambiance sonore inadaptée à l'activité qui s'y déroule.

Il existe des dalles stratoflex® (plaques de moquette anti-bruit, facilement renouvelables) efficaces pour absorber les sons.

Niveaux d'éclairage selon les espaces¹

"Un éclairage général, accompagné de pôles lumineux spécifiques, adaptés aux différentes activités sera particulièrement soigné au niveau des accès, abords et circulations pour éviter les zones d'ombre mais également les reflets, les éblouissements et les contre-jours

L'espace d'accueil proposera un niveau d'éclairage d'au moins 300 lux.

Pour les espaces de lecture, on recommande de 300 à 450 lux d'éclairage général. Les éclairages ponctuels sur les tables de travail sont de l'ordre de 450 à 600 lux.

Attention : concernant les espaces d'exposition, l'éclairage y est souvent beaucoup plus complexe. Les œuvres et objets exposés devront être mis en valeur. Les écarts d'éclairage peuvent donc être très importants : de 50 lux jusqu'à 500 ou 700 lux ponctuellement."

¹ Recommandation pour l'accessibilité (BDP Sarthe) : p.17-18

La signalétique intérieure

La signalétique est essentielle à la mise en scène des espaces de la bibliothèque.

On peut croiser plusieurs catégories de signalétique :

- Ponctuelle/pérenne
- Intérieure/extérieure
- Réglementaire (informations de sécurité).



Médiathèque La Bulle © Le BiblioPôle

Et plus spécifiquement pour les bibliothèques :

- Des collections
- Des services
- Des usages.



Bibliothèque de Saint-Florent-Le-Vieil © Le BiblioPôle



La signalétique réglementaire : sécurité et règlement intérieur¹.

Injonctive ou comportementale, son objectif est d'orienter les actions.

Vert et bleu : signalent la sécurité et l'obligation ou la permission.

Jaune et rouge : informent sur le danger, l'interdiction.

La signalétique pour orienter et informer : accessibilité, services, usages et collections.

La signalétique intérieure doit répondre à des critères de lisibilité, de cohérence et d'homogénéité. Elle doit aussi s'adapter au public des handicapés².

"Il faut aussi que cette signalétique soit facilement perceptible dans le bâtiment ; un éclairage violent ou insuffisant, peuvent contrarier la lisibilité de l'aménagement intérieur. Un jeu de

couleurs très marqué dans le bâtiment peut aussi produire le même effet conflictuel avec une signalétique et aboutir à une orientation difficile à l'intérieur de la bibliothèque."

Marc Germain, architecte-conseil au Service du livre et de la lecture³.

¹ Veiller au confort des lecteurs : du bon usage des cinq sens en bibliothèque, sous la direction de Marielle de Miribel. Editions du Cercle de la librairie, 2015. "Les codes couleurs de la signalétique" (pp. 102-103).

² Voir le Guide de la BDP de la Sarthe, Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque (2008), mis à jour et accessible en ligne : http://www.bds.cg72.fr/publication_vue.aspx?card=1495. Il contient de nombreuses clés pour l'aménagement accessible de la bibliothèque. En ce qui concerne la signalétique (p. 13-14) et l'éclairage (p. 17).

³ Dans Bibliothèques : ouvrir un débat spécifique sur les aménagements intérieurs, Hélène Girard, 15/03/2012. Consulté le 17 avril 2016, <http://www.lagazettedescommunes.com/105241/bibliotheques-ouvrir-un-debat-specifique-sur-les-amenagements-interieurs/>.

La Bulle, médiathèque de Mazé-Milon

La Bulle a été repérée par le jury du *Grand Prix Livres Hebdo* pour l'attention portée à sa signalétique. En effet, celle-ci s'est décidée au même stade que la conception et la réalisation. L'atelier de graphistes de Lucie Lom a souhaité créer un contraste entre les écritures, sobres et lisibles et les tâches de couleurs vives aux formes fantaisistes. La signalétique devait pouvoir être appréhendée par les adultes comme les enfants. L'élaboration de la signalétique s'est donc construite "en résonance avec la nouvelle architecture" mais aussi avec les représentations des publics. Les "tâches" remplacent les panneaux et semblent se couler le long des murs, au plafond, au sol, accompagnant l'utilisateur dans son parcours.



Médiathèque La Bulle © Ville de Mazé-Milon

La bibliothèque "troisième lieu"

La notion de "troisième lieu"¹ (ou tiers lieu) est symbolique de l'évolution des bibliothèques dans la conception de leur bâtiment et de leur projet d'établissement.

Cette notion a émergé des travaux du professeur de sociologie urbaine Ray Oldenburg, qui décrit le tiers lieu comme le lieu de la "vie sociale de la communauté" après le foyer et le lieu de travail.

Dans les années 2000, le sociologue Robert Putnam a inclus les bibliothèques dans cette typologie. Pour lui, la bibliothèque est un espace vibrant d'activités, une partie active et responsable de la communauté, un agent de changement.



Les rendez-vous #4C à la Bibliothèque des Champs Libres (Rennes)²

Dans une approche de partage et de convivialité, les rendez-vous #4C s'inscrivent dans une action culturelle créative et collaborative. Toute personne qui le souhaite peut apporter sa compétence lors d'un atelier (tricot T, Guichet du numérique, ateliers de conversation, jeux de société...).



À la bibliothèque de Saint-Macaire-en-Mauges, commune déléguée de Sèvremoine, du matériel est laissé à disposition (activités créatives, salon tricot, café) afin de créer un climat chaleureux et des espaces attractifs et variés.

À Chemillé-Melay, c'est un rendez-vous régulier qui propose de se retrouver autour du tricot³.

L'esprit du troisième lieu est celui d'une bibliothèque inclusive, qui invite ses publics à participer à la vie de l'établissement.

On peut impliquer les usagers en sollicitant leurs suggestions (réunion, enquête, boîte à idées) ou en proposant des ateliers : création de mobilier de présentation en carton, déco patch®, jardin partagé... De cette façon le public peut s'approprier les lieux et s'y sentir bien.

L'ouverture sur l'extérieur des bibliothèques tiers lieu est caractérisée par la présence d'espaces de détente, comme ici la terrasse de la médiathèque La Bulle.

¹ Bibliothèques troisième lieu, Un projet de société la bibliothèque troisième lieu en milieu rural. pp. 89-97.

² <http://www.leschampslibres.fr/les-rendez-vous-4c/>

³ <http://unepauselecture.canalblog.com/archives/2015/02/10/31498710.html>

TABLE DES SIGLES

ABF	Architectes des Bâtiments de France
ABF	Association des Bibliothécaires de France
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BDP	Bibliothèque Départementale de Prêt
BM	Bibliothèque Municipale
BR	Bibliothèque Relais
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
DGD	Dotation Globale de Décentralisation
DLL	Direction du Livre et de la Lecture
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
ESQ	Esquisse
HQE	Haute Qualité Environnementale
IGB	Inspection Générale des Bibliothèques
PL	Point Lecture
PSC	Projet Scientifique et Culturel
PCSES	Projet Culturel Scientifique Educatif et Social
SLL	Service du Livre et de la Lecture
UDAP	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

RESSOURCES

Contacts

Centre national du livre

www.centrenationaldulivre.fr/fr/bibliothecaire/aides_aux_bibliotheques_et_a_la_diffusion/

C.A.U.E. du Maine-et-Loire

Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage

312 avenue René Gasnier

49100 ANGERS

02 41 22 99 99

www.caue49.com

Correspondant accessibilité

Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire

15 bis rue Dupetit-Thouars

49047 ANGERS CEDEX 01

02 41 86 65 00

ddt-accessibilite@maine-et-loire.gouv.fr

DIAT

Direction de l'ingénierie et de l'aménagement du territoire de Maine-et-Loire

15 rue Hanneloup

49000 ANGERS

02 41 18 80 53

l.colobert@maine-et-loire.fr

DRAC Pays de la Loire

Service Livre et Lecture

1 rue Stanislas Baudry

BP 63518

44035 NANTES CEDEX 1

Téléphone :

02 40 14 28 16

livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Le BiblioPôle - Le réseau de lecture publique de Maine-et-Loire

ZI La Croix Cadeau

5 rue Paul Langevin

49240 AVRILLE

02 41 33 03 20

culture.maine-et-loire.fr/la-culture/bibliopole/

s.bernard@maine-et-loire.fr

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Maine-et-Loire

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Batiments-de-France/STAP-du-Maine-et-Loire

Documents de référence

Projet, construction, aspects techniques et réglementaires

Concevoir et construire une bibliothèque : du projet à la réalisation, Service du livre et de la lecture, [Nouvelle édition], Paris : Éd. du Moniteur, 2016, (Concevoir et construire).

Concevoir et construire une bibliothèque : du projet à la réalisation. Service du livre et de la lecture, Paris : Éd. du Moniteur, 2011, (Concevoir et construire).

Taesch-Förste, Danielle (dir.). *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque : mémento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothécaires*, Cercle de la Librairie, 2006.

Circulaire du 7 novembre 2012 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt, circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/11/cir_36095.pdf.

Aménager les espaces

Bisbrouck, Marie-Françoise (dir.). *Bibliothèques d'aujourd'hui à la conquête de Nouveaux espaces*, [Nouvelle édition], Cercle de la librairie, 2014.

Miribel, Marielle de (dir.) *Veiller au confort des lecteurs : du bon usage des cinq sens en bibliothèque*, Cercle de la librairie, 2015.

Jacquet, Amandine (dir.). *Bibliothèques troisième lieu*, Association des bibliothécaires français, 2015.

Accessibilité

Guide Culture et handicap, Ministère de la culture et de la communication, 2007

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Developpement-culturel/Culture-et-handicap2/Guides-pratiques/Culture-et-handicap.-Guide-pratique-de-l-accessibilite

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>. Arrêtés techniques fixant les dispositions à respecter dans le neuf (arrêté du 1^{er} août 2006) et dans l'existant (arrêté du 8 décembre 2014)

Architecture

Prix départemental de l'Architecture et de l'Aménagement de Maine-et-Loire, CAUE de Maine-et-Loire, Conseil départemental de Maine-et-Loire, (IMAGO), 2007, 2009, 2011, 2014.

Outils des BDP

• BDP de la Sarthe

Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque, BDP de la Sarthe; 2008, www.bds.cg72.fr/publication_vue.aspx?card=1495.

• BDP de la Vendée

Bibliothèques mode d'emploi, Collection conseil pratique d'aménagements, CAUE de Vendée, BDP de la Vendée, 2011, bibliotheque.vendee.fr/boite-a-outils.aspx

• BDP de la Haute-Garonne

La boîte à outils, Médiathèque départementale de la Haute Garonne, mediatheque.haute-garonne.fr/portail/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=89&Itemid=173

• BDP de la Touraine

Aménager une bibliothèque en milieu rural, Guilbaud Didier, Direction du livre et lecture de Touraine, 2002, <http://www.lirentouraine.com/boite-a-outils.html>

• BDP de la Drôme

Créer une bibliothèque projet culturel et spatial, CAUE et Médiathèque départementale de la Drôme, 2009, <http://mediatheque.ladrome.fr/bibliotheques/services-proposes-aux-bibliotheques.aspx>

le
BibhoPôle
LE RÉSEAU DE LECTURE DU DÉPARTEMENT

Le BiblioPôle
5 rue Paul Langevin
Z.I. La Croix Cadeau
49240 AVRILLE
02-41-33-03-20
<http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/bibliopole/>

Coordination : Sandrine Bernard
Rédaction : Jeanne Chaize
Mise en page : Edwina Pivert